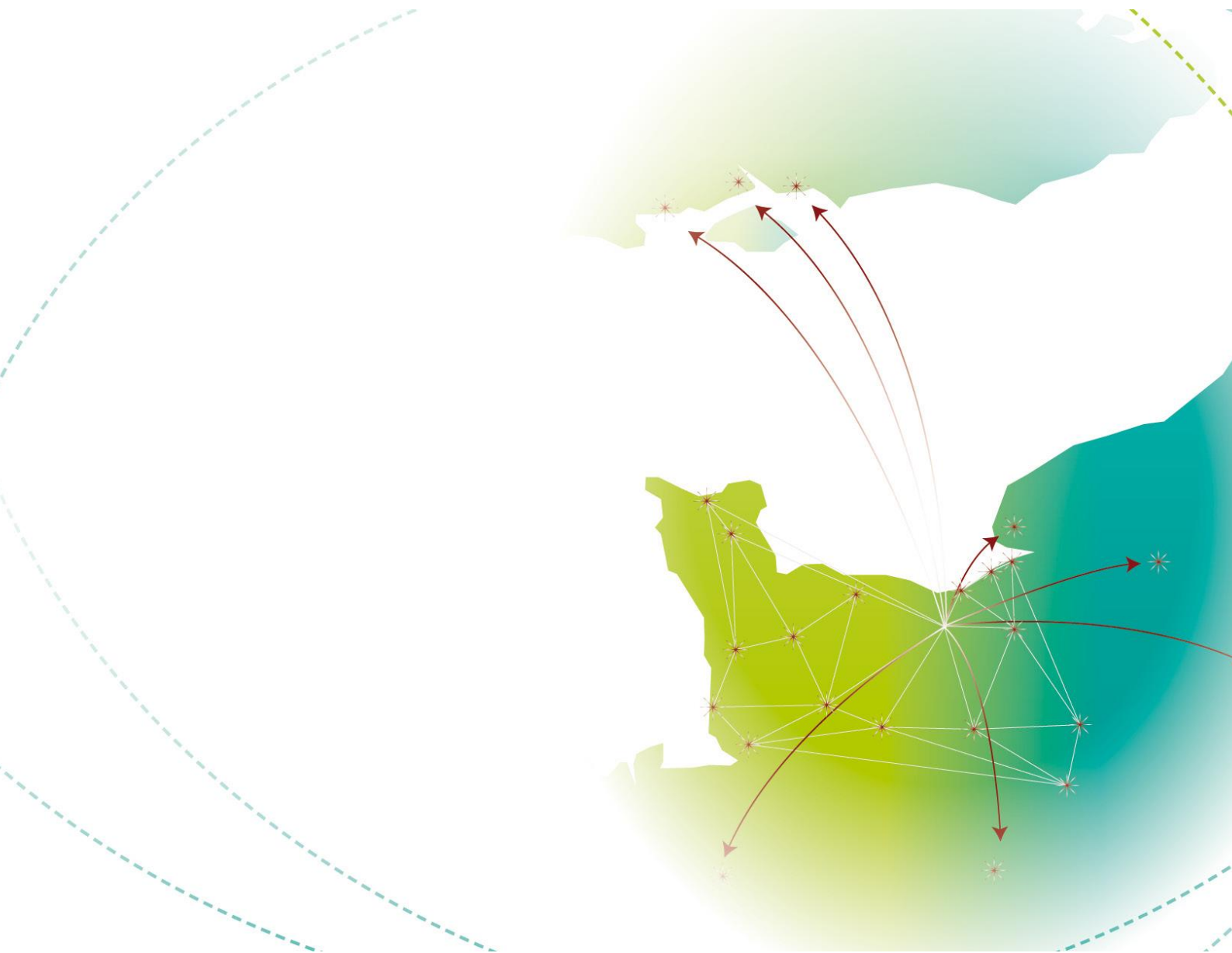


➔ **Rapport d'activité 2015**



LISTE DES E.P.C.I. membres au 31/12/2015

Communauté d'agglomération Caen la mer
Communauté de communes Campagne et Baie de L'Orne (CABALOR)
Communauté de communes Cœur de Nacre
Communauté de communes du Cingal
Communauté de communes Entre Bois et Marais
Communauté de communes Entre Thue et Mue
Communauté de communes Evrecy-Orne-Odon
Communauté de communes Plaine Sud de Caen
Communauté de communes Val ès dunes
Communauté de communes Vallée de l'Orne
Communauté de communes de Vire
Communauté de communes du Bocage Coutançais
Communauté de communes d'Avranches Mont-Saint-Michel
Communauté d'Agglomération Saint-Lô Agglo
Communauté de communes du canton de Tinchebray
Communauté d'Agglomération du Pays de Flers
Communauté de communes de la Baie du Cotentin
Communauté de communes Villedieu Intercom
Communauté de communes Granville Terre et Mer
Communauté de communes Bayeux Intercom
Conseil Départemental du Calvados
Conseil Départemental de la Manche
Conseil Départemental de l'Orne

Sommaire

Editorial de la Présidente	Erreur ! Signet non défini.
Introduction	7
1. Caen Normandie Métropole : caractéristique et fonctionnement du syndicat	8
1.1. Territoire et domaines d'actions.....	8
1.2. Moyens humains et financiers	9
1.3. Conventions et avenants.....	13
2. Conduite du SCoT Caen-Métropole	16
3. Urbanisme commercial	24
4. Politiques contractuelles.....	25
5. Mise en place des politiques énergie-climat sur le territoire du Pôle Métropolitain.	32
6. Programme LEADER	40
7. Coopérations interterritoriales	42
8. Autres dossiers.....	49
<i>Annexes : instances du Pôle métropolitain</i>	<i>52</i>

Du socle...au réseau.



J'ai le plaisir de vous présenter le rapport d'activité de notre pôle métropolitain pour l'année 2015.

Notre ambition partagée de donner une nouvelle dimension de coopération à notre établissement public, s'est concrétisée au cours de cette année charnière. Nous parlons désormais d'une seule voix et faisons poids dans une Normandie unifiée. L'expérience réussie du syndicat-mixte « socle » a été garante de la solidité de notre construction progressive en « réseau ». L'originalité de cette organisation est d'abord un gage de sa solidité.

Je remercie chacun d'entre vous pour son implication dans la constitution de notre pôle, au sein de nos réunions de travail où l'écoute, le dialogue et l'ouverture ont été permanentes.

Année de transition, l'année 2015 a également été une année de reconnaissance de notre vision commune et de nos actions dans le domaine de l'énergie et du développement rural. Les actions « Leader » et « TEPCV » en témoignent.

Un travail important a également été conduit pour définir une stratégie d'urbanisme commercial, faire évoluer la trame verte et bleue et préparer les nécessaires évolutions du SCOT.

Le « Contrat-cadre d'action territoriale » a été signé pour un développement territorial équilibré, une transition écologique et énergétique et un développement durable et pour l'attractivité territoriale, par les services à la population.

Au-delà de l'obligation réglementaire de transparence, ce rapport traduit le plaisir et l'envie de travailler ensemble, la qualité de l'important travail accompli, la compétence et de la disponibilité de l'équipe technique à nos côtés et la performance de nos méthodes de travail.

Bonne lecture,

Le Président,

Sonia DE LA PROVÔTÉ

Introduction

Une transformation en Pôle métropolitain

L'année 2015 est celle de la transformation du syndicat mixte Caen-Métropole en Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole. Elle a débuté par la Conférence des exécutifs métropolitains, rassemblant le 29 janvier 2015 les élus représentants Caen-Métropole ainsi qu'une trentaine d'EPCI de l'ouest de la Normandie, les Départements du Calvados, de la Manche et de l'Orne ainsi que la Région Basse-Normandie. Ensemble, ils ont confirmé le souhait de créer un outil de coordination et de coopération pour parler d'une seule voix et servir le rayonnement de l'ouest normand.

La transformation du syndicat a eu lieu le **3 avril 2015**, avec la création du Pôle métropolitain SOCLE rassemblant 13 EPCI formant un territoire continu autour de l'agglomération caennaise jusqu'au centre du Calvados.

La Normandie de l'Ouest est caractérisée par un réseau de villes moyennes connectées à l'agglomération caennaise ainsi que par une très forte complémentarité entre territoires urbains et ruraux. Afin de traduire cette réalité et de créer un espace de dialogue commun, le Pôle métropolitain a ouvert son adhésion aux Établissements Publics de Coopération intercommunale de l'ouest de la Normandie. Il a ainsi accueilli le **10 juillet 2015** de nouveaux membres issus des territoires de la Manche (Saint-Lô Agglo, Avranches Mont Saint Michel, Bocage coutançais, Vire) et de l'Orne (Tinchebray).

Un Pôle métropolitain est un outil de coopération et de coordination qui peut prendre la forme d'un syndicat mixte fermé – composé uniquement d'EPCI – ou ouvert – avec l'intégration de départements et de régions. Les membres du Pôle métropolitain ont souhaité ouvrir l'adhésion aux départements et à la Région Normandie. Avec l'adhésion des départements de la Manche, de l'Orne et du Calvados le **12 novembre 2015**, Caen Normandie Métropole est devenu un syndicat mixte ouvert. Il compte désormais 23 membres – avec l'adhésion des EPCI de la Baie du Cotentin, de Flers Agglomération, de Bayeux Intercom, de Granville Terre et Mer et de Villedieu Intercom : le Pôle Métropolitain Réseau

Une équipe élargie et un changement de direction

Au cours de cette année 2015, l'équipe du syndicat a évolué pour répondre au développement de missions qui s'inscrivent dans le cadre des politiques européennes. Un chef de Programmes européens, Yann RIVOALLAN, a ainsi été recruté en mai 2015 puis une animatrice du Programme LEADER, Marine LE LOUER, a rejoint l'équipe en octobre 2015.

En juillet 2015, le DGS du Pôle métropolitain, Jean-Loup MERLOT, a quitté ses fonctions. Il a été remplacé temporairement et solidairement par Jean-Luc LEGAREZ, pour les thématiques RÉSEAU, par Rémy JOLIVALD, pour les thématiques SOCLE, et par Vincent JSOEPH, pour les fonctions relevant de l'administration générale.

1. Caen Normandie Métropole : caractéristique et fonctionnement du syndicat

1.1. Territoire et domaines d'actions

Un territoire total de plus de 700 000 habitants

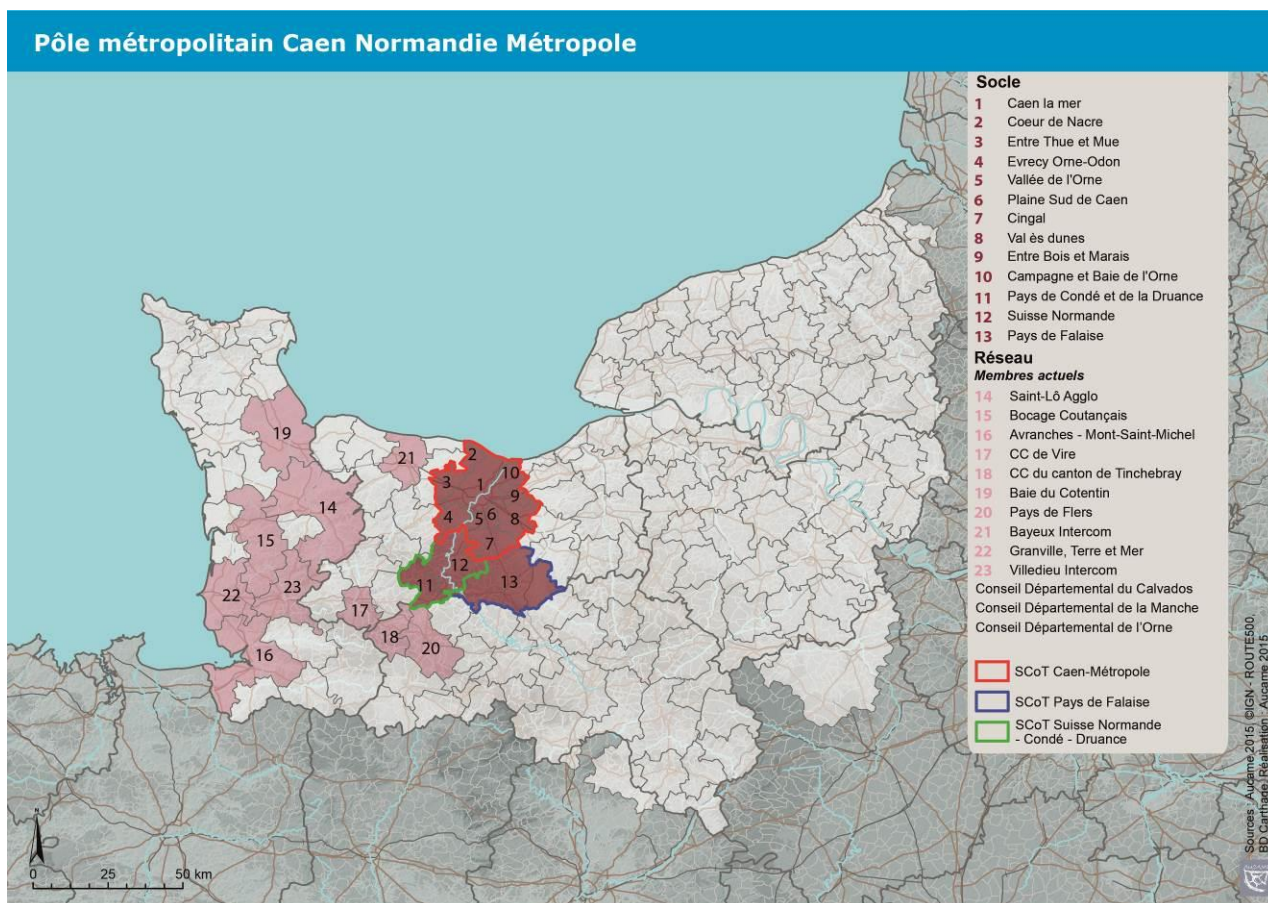
Caen Normandie Métropole regroupait fin 2015 :

- **Périmètre SCoT** : la Communauté d'agglomération Caen la mer et neuf Communautés de communes (environ 340 000 habitants) ;
- **Périmètre SOCLE** : trois Communautés de Communes voisines du SCoT (environ 50 000 habitants) s'ajoutant aux dix précédentes ;
- **Périmètre RÉSEAU** : dix intercommunalités de l'Ouest de la Normandie (environ 316 000 habitants), trois Conseils Départementaux - Calvados, Manche et Orne – s'ajoutant aux treize membres SOCLE.

Lieu de dialogue et de coordination

Le Pôle Métropolitain est un outil de coordination et de coopération :

- il mène à la demande de ses membres des **actions d'intérêt métropolitain** définies dans le cadre d'un programme de travail triennal ;
- il assure des fonctions de représentation, de négociation et de **contractualisation** auprès des pouvoirs publics dans le cadre du Contrat d'action territoriale ou du programme Leader ;
- il exerce une compétence d'élaboration, d'approbation, de suivi et de modification du **SCoT** et mène à cette échelle des actions de **transition énergétique** (accompagnement des EPCI membres et animation d'actions collectives).



1.2. Moyens humains et financiers

► Organigramme

L'effectif se compose de 8 agents au 31 décembre 2015 :

- DIRECTEUR GENERAL par intérim : poste vacant – expertise de M. LEGAREZ, M. JOLIVALD et M. JOSEPH *(en attendant de pourvoir le poste suite au départ de M. MERLOT)*,
- Chargée de mission POLITIQUES CONTRACTUELLES : Émilie PATRY-LEBLANC,
- Chargée de mission URBANISME : Marie GINESTE,
- Chargée de mission ENVIRONNEMENT : Aurélie DUPRIÉ,
- Chargée de mission PÔLE MÉTROPOLITAIN : Sabrina JACQUELINE,
- Chargé de mission PROGRAMMES EUROPÉENS : Yann RIVOALLAN, à compter du 15 mai 2015
- Chargée de mission LEADER : Marine LE LOUER, à compter du 1^{er} Octobre 2015,
- Secrétariat : - Véronique CARETTE, chargée de l'assistance administrative,

- Sandra GENNESSEUX, chargée de comptabilité-gestion et ressources humaines.

Le syndicat a fait appel à deux stagiaires de l'enseignement supérieur :

- Alexis GOULET pour la partie coopération transnationale dans le cadre de la mise en place du pôle métropolitain,
- Alazne CAMINA-IZKARA pour la partie animation du pôle métropolitain (avec un contrat de 3 mois de septembre à novembre 2015).

► Finances

▪ Pour l'exercice 2015, le budget fixe une contribution de 1,86 € (Chapitre 74) par habitant pour les 10 EPCI du SOCLE, qui comprend :

- 10 cts/habitant pour l'adhésion de base,
- 90 cts pour la partie du SCOT de Caen-Métropole et
- 86 cts pour la part actions.

Pour les 3 nouveaux EPCI du sud Calvados, la participation est de 10 cts pour la contribution de base et 40 cts pour la part action. Les membres du réseau n'ont pas eu de contribution à verser pour cette année 2015.

► Compte administratif

Le Compte Administratif 2015 est établi corrélativement au Compte de Gestion 2015 dressé par le Trésorier Payeur voté le 25 mars 2016. Il se présente ainsi :

Compte administratif 2015 (en €)

Sections	dépenses(B)		recettes(A)		Résultat
	Budgété	Réalisé	Budgété	Réalisé	A-B
FONCTIONNEMENT (F)					
	1 661 154.00	837 483.51	1 661 154.00	725 580.76	- 111 902.76
<i>002 – report 2014</i>				<i>840 154.00</i>	<i>840 154.00</i>
<i>Excédent de fonctionnement à reporter (002)</i>					728 251.24
RAR à reporter sur 2016		0.00		60 852.00	60 852.00
Total (F) 2015		837 483.51		1 626 586.76	789 103,24
INVESTISSEMENT (I)					
	333 535.00	172 136.54	333 535.00	85 326.71	- 86 809.83
<i>001 – report 2014</i>				<i>297 535.00</i>	<i>297 535.00</i>
<i>Excédent d'investissement à reporter (001)</i>					<i>210 724,06</i>
RAR à reporter sur 2016		9 360.00		0.00	- 9 360.00
Total (I) 2015		181 496.54		382 861.71	201 365.17
Résultat de clôture de l'exercice 2015					938 976,36
RÉSULTAT CUMULÉ					
Total F + I	1 994 689	1 018 980.05	1 994 689	2 009 448.47	990 468.42

► Actes administratifs

Le bureau s'est réuni les : 16 janvier, 3 mars, 20 mars, 10 avril, 7 mai, 22 mai, 26 juin, 11 septembre, 16 octobre, 20 novembre et 22 décembre.

Le Comité syndical s'est réuni les : 3 février, 6 mars, 3 avril, 28 mai, 10 juillet, 22 septembre et 12 novembre

Les délibérations sont en ligne à l'adresse suivante :

<http://www.caen-metropole.fr/content/deliberations>

Les délibérations relatives aux évolutions du pôle métropolitain sont les suivantes :

DCS18-2015 : modification des statuts (28/05/2015)

DCS19-2015 : Adhésion de la CDC de Tinchebray (28/05/2015)

DCS20-2015 : Adhésion de la CA Saint-Lô Agglo (28/05/2015)

DCS21-2015 : Invitation des départements et région bas-normands à adhérer (28/05/2015)

DCS23-2015 : Proposition d'adhésion faite aux EPCI (28/05/2015)

DCS26-2015 : Proposition d'adhésion faite aux EPCI (10/07/2015)

DCS37-2015 : Adhésion de la CDC Villedieu-Intercom (10/07/2015)

► Communication

Une plaquette et un nouveau logo

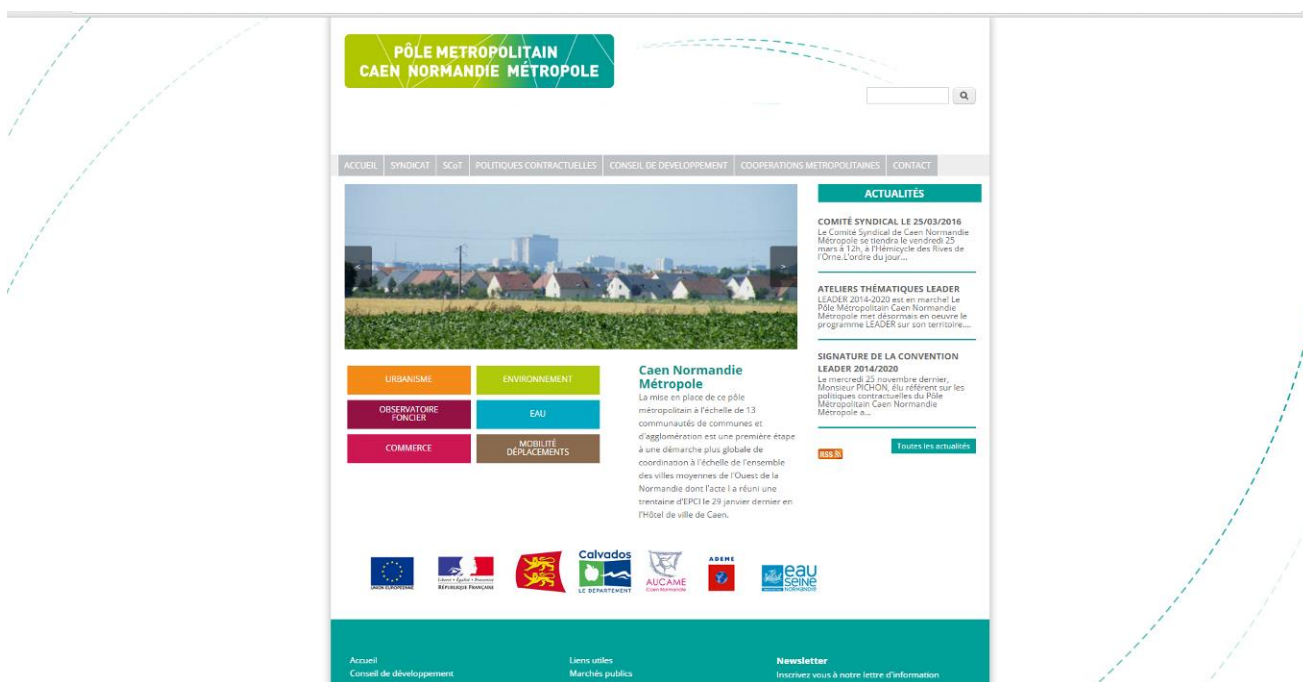
Pour la transformation du syndicat en Pôle métropolitain, une plaquette de présentation de la démarche a été réalisée. Elle a été rédigée par un groupe de travail ad hoc. Sa mise en forme a été confiée à l'infographiste Stéphanie MAHELIN.

Cette réalisation a été l'occasion de mener une réflexion sur une charte graphique marquant la transformation du syndicat Caen-Métropole en Pôle métropolitain. L'infographiste a proposé une déclinaison Bleu-Blanc-Vert pour réaliser une nouvelle charte graphique et un nouveau logo pour Caen Normandie Métropole.

Celle-ci a été adoptée à été adoptée à partir d'avril 2015 et déclinée dans l'ensemble des documents papiers et numériques produites par le syndicat.

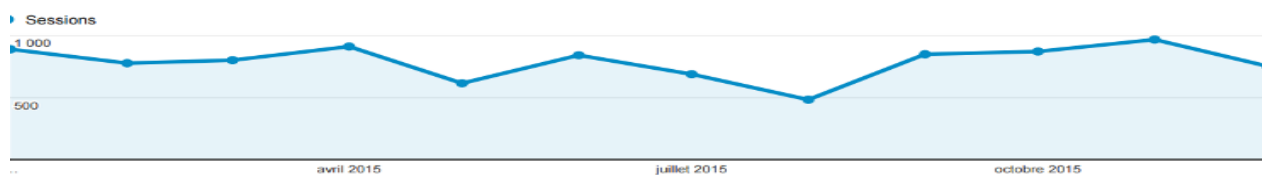
Un site internet aux couleurs métropolitaines

Le nouveau site Internet de Caen-Métropole, lancé en 2014, a été remis à jour avec la nouvelle charte graphique et le nouveau logo du Pôle métropolitain. Son contenu a évolué en fonction des nouvelles missions et de l'adhésion de nouveaux membres.



Site internet www.caen-normandie-metropole.fr

Statistiques mensuelles en 2015



Langue	Acquisition			Comportement			Conversions		
	Sessions	% nouvelles sessions	Nouveaux utilisateurs	Taux de rebond	Pages/session	Durée moyenne des sessions	Taux de conversion par objectif	Objectifs réalisés	Valeur de l'objectif
	9 444 % du total: 100,00 % (9 444)	69,01 % Valeur moy. pour la vue: 68,99 % (0,03 %)	6 517 % du total: 100,03 % (6 515)	40,84 % Valeur moy. pour la vue: 40,84 % (0,00 %)	3,80 Valeur moy. pour la vue: 3,80 (0,00 %)	00:03:05 Valeur moy. pour la vue: 00:03:05 (0,00 %)	0,00 % Valeur moy. pour la vue: 0,00 % (0,00 %)	0 % du total: 0,00 % (0)	0,00 \$US % du total: 0,00 % (0,00 \$US)
1. fr	7 087 (75,04 %)	66,64 %	4 723 (72,47 %)	35,59 %	4,06	00:03:26	0,00 %	0 (0,00 %)	0,00 \$US (0,00 %)
2. fr-fr	1 499 (15,87 %)	67,44 %	1 011 (15,51 %)	36,69 %	4,00	00:02:53	0,00 %	0 (0,00 %)	0,00 \$US (0,00 %)
3. en-us	306 (3,24 %)	93,79 %	287 (4,40 %)	83,66 %	1,54	00:00:50	0,00 %	0 (0,00 %)	0,00 \$US (0,00 %)
4. pt-br	221 (2,34 %)	100,00 %	221 (3,39 %)	99,55 %	1,01	00:00:01	0,00 %	0 (0,00 %)	0,00 \$US (0,00 %)
5. (not set)	87 (0,92 %)	39,08 %	34 (0,52 %)	100,00 %	1,00	00:00:00	0,00 %	0 (0,00 %)	0,00 \$US (0,00 %)
6. it-it	45 (0,48 %)	100,00 %	45 (0,69 %)	97,78 %	1,04	00:00:01	0,00 %	0 (0,00 %)	0,00 \$US (0,00 %)
7. pt-pt	19 (0,20 %)	100,00 %	19 (0,29 %)	100,00 %	1,00	00:00:00	0,00 %	0 (0,00 %)	0,00 \$US (0,00 %)
8. en	17 (0,18 %)	88,24 %	15 (0,23 %)	52,94 %	1,94	00:01:07	0,00 %	0 (0,00 %)	0,00 \$US (0,00 %)
9. en-gb	14 (0,15 %)	100,00 %	14 (0,21 %)	92,86 %	1,07	00:00:51	0,00 %	0 (0,00 %)	0,00 \$US (0,00 %)
10. es-es	14 (0,15 %)	100,00 %	14 (0,21 %)	100,00 %	1,00	00:00:00	0,00 %	0 (0,00 %)	0,00 \$US (0,00 %)

1.3. Conventions et avenants

En 2015, le syndicat a signé des conventions afin d'accéder à des données nécessaires à la connaissance du territoire ou pour l'élaboration de documents, comme le SCoT par exemple.

Généralement, ces données sont mises à la disposition de l'Agence d'Urbanisme (AUCAME) qui a en charge la mission d'observation du territoire de Caen Normandie Métropole

► Signature du Programme de Travail Partenarial 2015-2017 entre l'AUCAME et Caen Normandie Métropole

La convention pour ce nouveau programme de travail 2015-2017 a été signée le 11 octobre 2015 pour un montant de la contribution annuelle de 230 000 €.

Outre la reconduction de l'accompagnement de Caen Normandie Métropole à la mise en œuvre du SCoT, et la production d'études pour les divers Observatoires (déclinés dans les chapitres suivants), elle intègre la contribution de l'Aucame à la transformation du syndicat en Pôle Métropolitain, notamment dans sa dimension Réseau et de coopérations métropolitaines. Un atlas cartographique des coopérations métropolitaines à l'échelle de la Normandie et du Sud de l'Angleterre a notamment été réalisé pour la 1^{ère} Conférence des Exécutifs, qui s'est tenue le 29 janvier 2015. L'Aucame a ensuite participé aux 1ers ateliers thématiques destinés à construire le programme d'actions du Pôle Métropolitain.



► **Convention relative à la participation financière du Département pour l'exercice 2015 au titre des dépenses d'animation du Pays de Caen**

Comme chaque année, le Conseil départemental subventionne l'ingénierie Pays. Celui-ci nous a notifié le 16 décembre 2015 l'octroi d'une subvention à hauteur de 24 864 €.

► **Convention d'adhésion à l'observatoire OLONN : observation des marchés immobiliers**



La convention signée en décembre 2013 avec l'association OLONN (Observatoire du Logement Neuf des Régions Normandes), portée par la Fédération des Promoteurs Immobiliers et le Syndicat National des Aménageurs-lotisseurs, a permis d'accéder sur l'exercice 2015 à des données régulièrement mises à jour sur l'état du marché de l'immobilier neuf en milieu urbain et périurbain. Cela contribue à l'évaluation des objectifs du SCoT en matière de logements et permet d'éclairer les politiques publiques portées par les EPCI membres du Pôle Métropolitain en matière d'habitat. Cette convention a permis également sur 2015 la fourniture annuelle d'une base de données « brutes », permettant des traitements complémentaires, confiés à l'Aucame.

► **Convention relative à la participation financière de la Région pour l'exercice 2015 au titre des dépenses d'animation du Pays de Caen**

Comme chaque année, la Région subventionne l'ingénierie Pays. Celle-ci nous a notifié le 1 octobre 2015, l'octroi d'une subvention d'un montant de 22 539 €.

► **Convention FEADER (Fond Européen Agricole pour le Développement Rural) pour le soutien préparatoire à une candidature LEADER**

Le pôle métropolitain a été sélectionné par la Région pour le programme LEADER 2014-2020. Le pôle percevra 26 760 € d'aide pour la préparation de la candidature LEADER. Pour rappel, le syndicat avait passé un marché avec le cabinet YTES d'un montant de 33 450 € TTC.

► **Convention FEADER (Fond Européen Agricole pour le Développement Rural) pour le soutien de l'animation du programme LEADER**

Des postes relatifs au programme LEADER ont été créés en 2015 suite à la candidature du pôle retenue par la Région. Deux postes ont été créés, un pour l'animation du programme, le second pour la gestion des dossiers. Ces deux postes sont soutenus à hauteur de 80 % + 15 % en frais de fonctionnement. Le pôle sera donc subventionné sur ces 2 postes pour les 6 années du programme LEADER.

► **Convention TEPCV (Territoires à Énergie Positive pour la Croissance Verte) 2015-2017**

Le pôle est lauréat de l'appel à projet TEPCV (voir point 5. Mise en place des politiques énergie-climat sur le territoire du Pôle Métropolitain). Le montant de l'appui financier est de 166 667 € qui permettra de financer la formation des entreprises du territoire avec l'AFPA et le conseil en Énergie Partagé (CEP) avec le SDEC. Un avenant à cette convention est prévu courant 2016.

► **Dotation générale de décentralisation (DGD)**

Dans le cadre de l'élaboration de documents d'urbanisme, l'Etat apporte son concours par le versement d'une DGD. Le pôle a donc reçu 50 000 € pour la mise en œuvre du SCOT, notifiés par arrêté préfectoral le 18 septembre 2015.

Le pôle renouvelle sa demande pour l'année 2016 dans le cadre de la révision du SCOT.

► **Convention Agence de l'Eau – ingénierie environnement**

Agence de l'Eau continue d'apporter son soutien dans le cadre du contrat global de l'eau à hauteur de 50 % d'un ½ ETP du poste de chargé de mission dédié à la thématique concernée, soit 13 500 € (cf. 5. Mise en place des politiques énergie-climat sur le territoire du Pôle Métropolitain).

► **Convention ADEME/Région – ingénierie environnement**

L'ADEME contribue également au financement du poste de conseiller en énergie partagée à hauteur de 50 % d'un ½ ETP, soit 13 500 € (cf. 5. Mise en place des politiques énergie-climat sur le territoire du Pôle Métropolitain).

2. Conduite du SCOT Caen-Métropole

Le SCOT, issu de la loi SRU, est l'outil de conception, de mise en œuvre et de suivi d'une planification stratégique intercommunale dans une perspective de développement durable. Il vise à mettre en cohérence les politiques publiques dans le domaine de l'environnement, de l'habitat, de l'économie, et des déplacements. Il fixe des orientations générales de l'espace et en matière d'équilibre.

Le SCOT se compose de 3 documents : un rapport de présentation, un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et un Document d'Orientations Générales (DOG).

La maîtrise d'œuvre du SCOT a été confiée à l'Agence d'Urbanisme de Caen-Métropole (Aucame).

Prescrit en 2005, le SCOT de Caen-Métropole a été approuvé le 20 Octobre 2011, et il est exécutoire depuis le 14 Février 2012. Les communes ou intercommunalités ont 3 ans, à compter de son approbation, pour mettre leur document d'urbanisme en compatibilité avec le SCOT.

L'ensemble des documents approuvés sont téléchargeables sur le site internet de Caen-Métropole :

<http://www.caen-metropole.fr/content/le-scot-approuve>

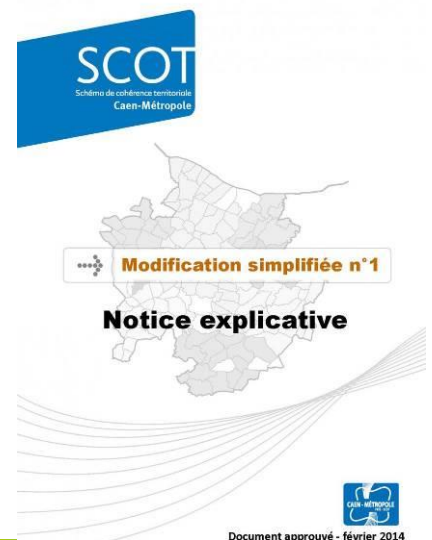


Le coffret composé des 3 documents du SCOT (rapport de présentation, PADD et DOG), ainsi que la version numérique sur CD-ROM, sont disponibles à la vente au siège de Caen-Métropole.

► Modification simplifiée n°1 du SCOT

Une modification simplifiée du SCOT a été prescrite en Juillet 2013, pour une clarification de l'application du SCOT. **Elle a été approuvée à l'unanimité lors du Comité syndical du 06 Février 2014.**

Elle avait pour objet la définition précise des périmètres de 3 des 6 espaces d'envergure métropolitaine, définis dans le SCOT (le Plateau Nord, le Quadrant Ouest autour de l'ancienne caserne du quartier Koenig et la Vallée de l'Orne), en cohérence avec les objectifs que leur assigne le SCOT. Ce faisant, le champ d'application géographique des



orientations du DOG applicables à ces espaces est précisé, sans pour autant en modifier le contenu.

► Révision du SCoT

Contexte général :

La révision du SCoT, **prescrite en Juillet 2013**, avait pour objet principal l'intégration des dispositions de la loi Grenelle qui nécessitera notamment approfondir le travail sur la Trame Verte et Bleue (définir des objectifs de restauration et de création des continuités écologiques et prendre en compte le Schéma Régional de Cohérence Ecologique) et de revoir le volet commerce du SCoT.

Cette révision sera également l'occasion de mettre le SCoT en compatibilité avec **les lois Grenelle, les SAGE** (Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux) Orne Aval-Seulles et Orne Moyenne, approuvés début 2013 et d'approfondir les **objectifs relatifs aux espaces d'envergure métropolitaine**, secteurs stratégiques de développement identifiés dans le SCoT.

La réforme territoriale, en particulier de la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (**NOTRe**), votée en Juillet 2015, aura des **conséquences sur le périmètre du SCoT**. En effet, l'élargissement requis de toutes les Communautés de Communes du SCoT pour respecter le seuil minimale de 15 000 habitants, impliquera d'une part une **recomposition interne des EPCI membres du SCoT** et pour certains, **une fusion avec des EPCI hors du périmètre du SCoT actuel**, parfois avec accueil de communes isolées. Par ailleurs, la transformation de la Communauté d'agglomération Caen la mer en **Communauté urbaine**, par fusion avec les CDC Entre Thue et Mue et Plaine Sud de Caen, devra être prise en compte. De plus, les créations de communes nouvelles pourront également interroger le traitement de ces territoires au sein du SCoT.

La contribution de Caen Normandie Métropole au projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunal qui en découle, portait justement sur le **maintien, autant que possible, de la cohérence du SCoT actuel**. De plus, la volonté du législateur étant que les périmètres de SCoT épousent au plus près celui des aires urbaines, force est de constater que celle de Caen dépasse les frontières du SCoT .

Il s'agissait donc, en 2015, **d'anticiper les effets du SDCI sur les SCoT** (notamment en termes de gouvernance, opposabilité des orientations du schéma, volume et coût d'études à mener).

Actions 2015 :

- Au cours de 1er trimestre, la procédure de mise en révision du SCoT a été ajustée à l'évolution à venir de son périmètre (nécessitant aussi une procédure de Révision) et pour aboutir plus rapidement à l'évolution du **volet Commerce du SCoT**.
- Un travail important, réalisé conjointement entre les services du Pôle Métropolitain et l'Aucame, a donc mobilisé les 2 Commissions Conduite du SCoT et Urbanisme Commercial, réunies à **4 reprises en formation mixte**, pour proposer une **stratégie d'Urbanisme commercial**, à la suite de l'étude menée par le cabinet Pivadis entre 2013 et 2014.
- Poursuite des travaux d'approfondissement de la Trame Verte et Bleue, lancée en Juin 2014, sous la conduite d'un Groupe Technique ad hoc et de la Commission Conduite du SCoT. Le marché d'études a été attribué à un groupement de 3 entreprises, coordonné par la société Alisé Géomatique (associée à Territoires en mouvement pour la partie concertation et à l'écologue Peter STALLEGGER).

Elle comprend 4 étapes :

Phase 1 : Elaboration d'un Mode d'Occupation des Sols 2012, d'un référentiel des haies et alignements d'arbres (juillet 2014 - janvier 2015)

- Livraison d'une première version de la base de données en janvier 2015
- Contrôle Qualité Externe avec l'AUCAME (février - mars 2015) (contrôle manuel de la couverture, de l'usage et de la géométrie de plus de 1 600 polygones)
- Retours du CQE au prestataire (avril 2015)
- Corrections et ajustements de la base de données par le prestataire et l'AUCAME (mai - juin 2015)
- Livraison d'une base de données MOS 2012 consolidée, de la couche bâti et des haies (juin 2015)

Phase 2 : Application de la méthode des Infrastructures Vertes et Bleues (réalisée par l'AUCAME) - mise à jour des cartes des sous-trames et de la synthèse des Infrastructures Vertes et Bleues (juin 2015)

Phase 3 : Complément et analyse par les écologues (en parallèle)

- Collectes des données naturalistes auprès des différentes associations (CBNB, CEN...)
- Participation au contrôle qualité externe (remontées d'observations et des connaissances du territoire)
- Caractérisation des différents milieux naturels du territoire
- Définition du système de cotation des classes du MOS par sous-trames, pour la préparation du modèle des IVB
- Identification d'une vingtaine de secteurs à enjeux

Le 30 juin 2015 - Groupe de travail Trame Verte et Bleue :

- Présentation d'une première version des sous-trames
- Présentation des 20 secteurs à enjeux potentiels et choix de 6 d'entre-eux
- Relevés terrains faune/flore/urbanisation... sur les 6 secteurs à enjeux (juin-novembre 2015)

Le 12 novembre 2015 - Séminaire Biodiversité :

L'objectif de ce séminaire était de sensibiliser les élus du Pôle Métropolitain aux enjeux de préservation de la biodiversité, principal intérêt de la mise en place de l'outil d'aménagement durable du territoire qu'est la Trame Verte et Bleue. Ce séminaire a également permis de présenter à l'ensemble des élus les résultats du Mode d'Occupation du Sol, les cartes théoriques des 7 sous-trames et de la synthèse des Infrastructures Vertes et Bleues, ainsi que les zoom réalisés sur les 6 secteurs « à enjeux » (illustrations). Cela a donné lieu à la coproduction, avec l'Aucame, d'un document de communication de 4 pages.



Phase 4 : Novembre 2015 - Janvier 2016 - Organisation des réunions dans les intercommunalités :

- Préparation et impression des atlas cartographiques
 - Mise en place de la plateforme web de consultation participative
 - Préparation des supports de présentation et des rendus par intercommunalités (fiches et préconisations).
- Renouvellement en **mai 2015 du marché d'assistance juridique à la mise en œuvre du SCoT**. Ce marché à bons de commandes a été attribué à la société d'avocats **CGCB** (Paris), pour une durée de 1 an renouvelable 3 fois et pour un **montant maximal annuel de 36 000 € TTC**.

Perspectives 2016 :

- Aboutir à la **ré-écriture du volet Commerce du SCoT**, qui pourra prendre la forme d'une Modification du SCoT d'ici la fin 2016.
- La Révision du SCoT devra être suffisamment souple pour s'adapter aux **évolutions du périmètre**, voire aux réflexions Inter-SCoT, tant pour certaines études thématiques (Trame Verte et Bleue, Urbanisme commercial ...) que pour l'association de partenaires à la réflexion. Ces travaux pourront reprendre avant même la mise en œuvre opérationnelle du SDCI au 01/01/2017, afin de débiter la concertation avec les EPCI qui auront choisi leur SCoT d'accueil.
- **Finalisation de la Trame Verte et Bleue en cours** : achever la démarche de **concertation avec les EPCI** membres du SCoT actuel sur la nouvelle Trame Verte et Bleue et **aboutir à une nouvelle carte opposable, en complément des référentiels cartographiques, mis à disposition** des collectivités (MOS, référentiels de haies et cartes d'enjeux, pouvant être utilisés dès à présent pour l'élaboration des projets d'aménagement et d'urbanisme).
- **Préparer l'évaluation du SCoT en vigueur**, c'est-à-dire, **l'analyse des résultats de son application** (notamment en matière d'environnement, de transports et de déplacements, de maîtrise de la consommation de l'espace et d'implantations commerciales) en vue de délibérer, au plus tard avant fin 2017, sur son maintien en vigueur ou sur sa révision partielle ou complète. Cela permettra donc de préciser, le cas échéant, les objectifs de la Révision du SCoT.
- Etudier la faisabilité d'une **politique d'Inter-SCoT** dans le cadre du Pôle Métropolitain et en contribution à l'élaboration du SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire), document opposable au SCoT in fine (horizon d'approbation 2018-2019).

► Conférence de la Basse Vallée de l'Orne

Contexte général :

- La création de cette conférence est inscrite dans le SCoT, afin de compenser de manière cohérente, et à une échelle pertinente, les incidences cumulées des projets prévus par la DTA (développement du port de

bâtir) ; analyse du profil des acquéreurs ; analyse des documents d'urbanisme.

- Publication en **Septembre 2015** d'une **Newsletter sur la mise à disposition des documents d'urbanisme numérisés**, diffusée à toutes les communes du SCoT et sur le site Internet de Caen Normandie Métropole. Il s'agit de rappeler la mise à disposition par Caen Normandie Métropole, avec le concours de l'EPFN et de la Région, d'une 1^{ère} version numérique SIG des documents d'urbanisme, en vue notamment de l'instruction du Droit des Sols et de la publication de ces documents dans le Géoportail national de l'Urbanisme à compter de 2016.

- Un autre Comité de pilotage s'est tenu le 03 Novembre 2015 et avait pour thème la **densification des tissus urbanisés existants**. Il s'agit de fournir des pistes d'intervention concrètes dans les documents d'urbanisme et opérations d'aménagement pour mobiliser le foncier existant et réduire l'étalement urbain. L'agence d'urbanisme a également présenté au cours de cette séance une 1^{ère} **analyse du foncier des zones d'activités communautaires** de Caen la mer, qui sera approfondie dans le cadre de l'Observatoire des zones d'activités de l'agglomération.



Perspectives 2016 :

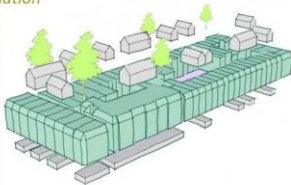
La densification : une réponse aux enjeux urbains actuels ?

Les enjeux urbains actuels

- **Construire de nouveaux logements** (500 000 logements par an en France / 50 000 logements en 20 ans dans le SCoT Caen-Métropole)
- **Maîtriser l'étalement urbain** (limitation à 3 000 ha en 20 ans dans le SCoT Caen-Métropole)

Les évolutions sociétales et les aspirations de la population

Une solution : la densification
 Elle consiste à augmenter le nombre ou l'importance des bâtiments sur un espace urbain donné.
 => Accroître la présence humaine



En urbanisme, la densification se fait dans les zones urbaines (U) inscrites au PLU (Plan Local de l'Urbanisme).

- Poursuivre le rythme des réunions du COPIL de l'Observatoire : une réunion prévue mi-Juin 2016 et à l'automne 2016.

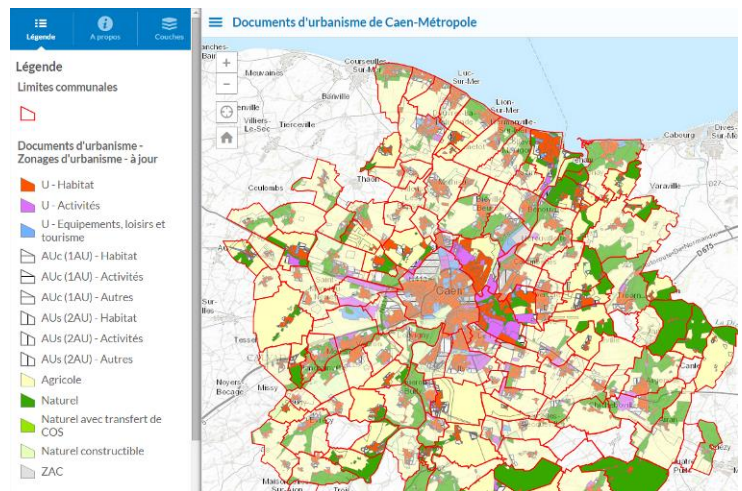
- Les prochains COPIL seront consacrés à la poursuite des études sur la **densification** : exemples d'opération, mise en lumière **d'outils réglementaires** mobilisables (Association Foncière Urbaine par exemple), présentation des analyses de **Mode d'Occupation des Sols 2012**, étude du **foncier commercial et d'activité**.



► Urbanisme réglementaire

Actions 2015 :

- Mise en ligne sur le site Internet du Pôle Métropolitain, avec l'appui du service SIG (Système d'Information Géographique) de l'Aucame, d'une **carte interactive indiquant l'état d'avancement des documents d'urbanisme**. Elle vient en complément de la publication des documents d'urbanisme numérisés, (pour les versions à jour dont Caen Normandie Métropole dispose).
- En 2015, **26 délibérations** ont été prises par le bureau de Caen Normandie Métropole, dont **7 sur des PLU arrêtés** et **1 sur un projet de Carte Communale**.



- A signaler: des **documents de niveau supérieur** au SCoT ont été également examinés tel que le Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) issu de la Directive européenne Inondation, le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE), élaboré conjointement. Ce sont 2 documents cadre sur la gestion des eaux et des inondations avec lesquels le SCoT doit être compatible.
- Dans le cadre des études préalables à l'enquête publique, Caen Normandie Métropole a également rendu un avis sur le **projet de parc éolien** offshore de Courseulles-sur-mer et les aménagements pour le raccordement des liaisons électriques à terre.
- **Fin 2015**, 134 communes sur 143 étaient dotées d'un **document d'urbanisme opposable**, soit **94 %**. Il y avait 58 procédures d'évolution des documents d'urbanisme en cours, dont 53 élaborations ou révisions de PLU. A terme, 137 communes seront couvertes par un document d'urbanisme, dont 122 PLU.

► Les SCoT voisins

- Le Pôle métropolitain est associé à l'élaboration des SCoT voisins, comme ils le sont pour le sien au titre des Personnes Publiques Associées (PPA). En 2015, le Pôle a été invité à participer à 2 réunions sur le Projet d'Aménagement et le Document d'Orientations et d'Objectifs du **SCoT du Pré-Bocage**.
- Il en a été de même pour le **SCoT du Pays de Falaise**. Suite à l'adhésion de cette Communauté de Communes au Pôle Métropolitain Socle, pour des actions liées aux Politiques Contractuelles et métropolitaines, un travail particulier **d'Inter-SCoT** a été mené. Deux réunions, l'une technique et l'autre associant les élus référents des 2 SCoT, ont permis un échange approfondi sur les spécificités de chaque projet de territoire en recherchant des complémentarités.

► Les procédures d'urbanisme POS/PLU

▪ 8 avis sur des projets de PLU arrêtés :

Fontenay-le-Marmion	Grainville-sur-Odon
Emiéville	Préaux-Bocage
Merville-Franceville	Escoville
Evrecy	

▪ 1 avis sur le projet de Carte Communale de Fierville-Bray

▪ 16 avis sur des projets de modifications de POS ou de PLU :

Moult	Bretteville-sur-Odon (3 procédures)
Caen	Urville
Hubert-Folie	Grainville-Langannerie
Esquay-Notre-Dame	Biéville-Beuville
Hermanville-sur-Mer	Carpiquet
Eterville	Saint-Aignan-de-Cramesnil
Baron-sur-Odon	Sainte-Croix-Grand-Tonne

Perspectives 2016 :

- Poursuite de **l'accompagnement aux collectivités** dans le cadre de l'élaboration de leur document d'urbanisme et la traduction des orientations du SCoT ; réflexion à poursuivre sur l'appui aux **diagnostics agricoles des PLU**.
- **Anticiper les conséquences du SDCI** sur l'association du Pôle Métropolitain aux procédures d'urbanisme des territoires intégrant le périmètre du SCoT. Outre la définition d'objectifs et d'orientations du SCoT pour ces territoires dans le cadre de sa révision, **une méthode de travail sera à définir pour émettre des avis sur les demandes de dérogations au principe d'urbanisation limitée**, auquel seront soumis ces territoires dans l'attente de l'approbation du SCoT révisé sur son nouveau périmètre.
- **Communiquer auprès des Bureaux d'études** en charge des documents d'urbanisme sur **les nouveaux référentiels** mis à disposition par Caen Normandie Métropole : Mode d'Occupation des Sols, référentiel des haies et secteurs à enjeux issus de l'étude Trame Verte et Bleue. Une réunion d'information pourra être organisée à cet effet, permettant aussi de rappeler la mise à disposition des **documents d'urbanisme numérisés** par le Pôle Métropolitain et ses partenaires, dans le cadre du Géoportail de l'urbanisme.

3. Urbanisme commercial

Contexte général :

L'Urbanisme commercial est une des compétences importantes de Caen-Métropole. Dans le cadre d'une réflexion sur l'organisation et le développement de l'offre commerciale actuelle et à venir, le Syndicat mixte a lancé en début d'année 2013 une étude sur l'urbanisme commercial et mis en place la Conférence du commerce de Caen-Métropole. La commission Urbanisme commercial a en charge l'animation de la réflexion sur le développement commercial de Caen-Métropole.



► Etude d'urbanisme commercial sur le territoire de Caen-Métropole

Cette étude, qui bénéficie d'un soutien financier de l'Etat, vise à cerner les grandes caractéristiques de l'offre commerciale sur le territoire de Caen-Métropole et sur son aire d'influence. Elle devra permettre de définir une vision stratégique partagée de l'aménagement commercial. Préalable à l'élaboration du volet commerce du SCoT et d'une Charte d'Urbanisme commercial, cette étude, pilotée par le Syndicat en lien avec l'AUCAME, est réalisée par un bureau d'étude spécialisé en matière d'urbanisme commercial, Pivadis et se déroule en quatre étapes :

1. le **diagnostic**. Son élaboration s'est achevée en juin 2013.
2. la **construction d'un tableau de bord d'indicateurs de suivi**, en lien avec l'Aucame. Cette étape a été réalisée en juillet 2013.
3. l'**analyse prospective** qui a été présentée en novembre 2013.
4. l'élaboration d'une **stratégie partagée d'aménagement commercial et la définition des orientations**

Actions 2015 :

La 4^{ème} étape a débuté en décembre 2014 par la mise en place d'ateliers avec les membres du comité de pilotage qui regroupe des élus des commissions Urbanisme commercial et SCoT et des acteurs économiques (CCI, Chambre des métiers, Chambre d'agriculture, UDOTSI). Trois ateliers se sont déroulés en 2015 afin d'élaborer la stratégie d'aménagement commercial. La commission mixte SCoT/Urbanisme commercial s'est réunie à quatre reprises pour travailler sur les orientations qui seront déclinées dans le SCoT et à travers la Charte d'Urbanisme commercial.

Perspectives 2016 :

Elaboration du volet commerce du SCoT et de la charte d'urbanisme commercial en partenariat avec l'Aucame.

► Commission départementale d'aménagement commercial du Calvados (CDAC)

Le Président du Syndicat est membre de la CDAC au titre du SCoT. En 2015, il a émis un avis sur huit dossiers.

4. Politiques contractuelles

Contexte général :

La commission Pays devenue « Politiques contractuelles » a en charge l'animation et la mise en œuvre de la démarche Pays à travers notamment :

- La préparation et le suivi du contrat cadre d'action territoriale 2014-2020 avec la Région Basse-Normandie
- La préparation de la candidature LEADER 2014-2020 et le suivi du programme LEADER
- Le suivi des travaux dans le domaine de l'Eau, l'Énergie, la Mobilité, les Services à la population et l'Agriculture

► Le contrat cadre d'action territoriale 2014-2020 avec la Région Basse-Normandie

L'État et la Région poursuivent leur intervention en faveur des politiques de développement territorial des douze territoires de projets et cinq agglomérations. L'État et la Région interviendront respectivement à hauteur de 14,85 M€ et 38 M€ en investissement dans le cadre de cette nouvelle politique territoriale. Des enveloppes « optimales » par territoire ont été identifiées sur la base de la population des territoires et de critères de péréquation (évolution démographique pour les pays et évolution de l'emploi pour les agglomérations).



Enveloppe optimale 2015-2020 pour le SCoT Caen-Métropole :

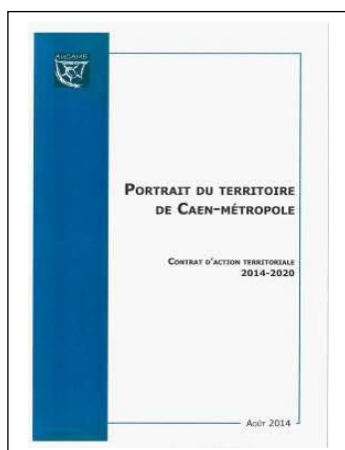
- crédits Etat (FNADT) : 3 284 000 € dont part agglomération : 1 977 000 €
- crédits territoriaux Région : 8 900 000 € dont part agglomération : 5 800 000 €

Au total : 12 184 000 € dont part agglomération : 7 777 000 €

Actions 2015 :

- Le Pôle Métropolitain Caen Normandie Métropole a signé avec la Région le contrat cadre d'action territoriale du SCoT Caen-Métropole le 29 septembre 2015.
- Ce contrat définit des objectifs partagés d'aménagement et de développement, résultant du croisement entre les orientations régionales à l'horizon 2025, exprimées par le Plan Stratégique Régional, adopté en décembre 2013 et la stratégie locale de développement élaborée par le Pôle Métropolitain sur le territoire du SCoT Caen-Métropole.
- Les trois grandes orientations régionales proposées pour la contractualisation sont :
 - **le développement territorial équilibré** (soutien aux pôles d'emplois et de services des villes moyennes, aux politiques d'accueil des bassins de vie, liens ville-campagne-littoral) ;
 - **la transition écologique et énergétique et le développement durable** des territoires ;

- **l'attractivité territoriale par les services à la population** (notamment services numériques, offre territoriale en matière de santé, culture, sports-loisirs, tourisme, nautisme, opérations collectives de modernisation du commerce, de l'artisanat et des services).
- La stratégie locale de développement du SCoT Caen-Métropole inclue une contribution spécifique de l'agglomération Caen la mer.
- L'Etat accompagne les projets des territoires s'inscrivant dans les thématiques suivantes :
 - pôles de santé libéraux ambulatoires (PSLA) ;
 - accompagnement des territoires éligibles (retenus ou non retenus) à l'Appel à Manifestation d'Intérêt Centres-bourgs ;
 - études et projets s'inscrivant dans la convention régionale pour la requalification des villes reconstruites ou faisant suite à la démarche Atelier des territoires ;
 - projets contribuant à l'attractivité des agglomérations et villes moyennes ;
 - services au public : maison de services au public, culture, petite enfance, numérique (services et usages au publics, e-services-publics, dématérialisation) ;
 - l'accompagnement des projets d'économie sociale et solidaire pour structurer un pôle régional de développement d'une économie endogène et durable.



- Dans le cadre de la préparation de ce contrat, le Syndicat mixte Caen-Métropole a souhaité associer l'AUCAME en lui confiant la réalisation d'un « [Portrait du Territoire de Caen-Métropole](#) ». Organisé par grandes thématiques, ce diagnostic englobe toutes les facettes du territoire et permet d'identifier les grands enjeux à venir.
- Outil de connaissances, le « Portrait de Territoire » est destiné à aider les acteurs locaux à définir une stratégie commune de développement sur tout le territoire de Caen-Métropole, afin de renforcer, d'une part, l'attractivité globale de la capitale régionale et, d'autre part, les synergies entre les espaces urbains et périurbains composant le territoire.

- La commission Politiques contractuelles s'est réunie les 2 juillet, 4 septembre et 15 décembre pour préparer la revue annuelle de projets 2015.
- Le Comité Syndical a décidé de retenir 4 projets et a proposé pour chaque projet les taux d'intervention suivants:
 - Construction d'un gymnase intercommunal à Saint Sylvain – CDC du Cingal :
 - crédits territoriaux Région : 201 520 € (10%)
 - Réalisation d'un équipement culturel communautaire – CDC Cœur de Nacre :
 - crédits Etat (FNADT) : 156 742 € (4%)

- crédits territoriaux Région : 443 258 € (10%)
 - Construction d'une salle de sport à Evrecy – CDC Evrecy Orne Odon
 - crédits territoriaux Région : 152 900 € (10%)
 - Ecole de musique "Musique en Plaine" – CDC Plaine Sud de Caen
 - crédits territoriaux Région : 97 553 € (10%)

► Schéma cyclable de Caen-Métropole

Contexte général :

Le Schéma cyclable de Caen-Métropole, approuvé par le Comité Syndical le 23 novembre 2012, dont la maîtrise d'œuvre a été confiée à l'Aucame, a bénéficié d'un soutien financier de l'Etat.

L'objectif de ce schéma est de mettre en cohérence à l'échelle de Caen-Métropole les différentes initiatives des collectivités et d'organiser la continuité d'itinéraires existants afin d'offrir aux usagers un réseau cyclable continu, homogène, sécurisé et équipé et qui puisse représenter une alternative aux modes de déplacement motorisés.

Le schéma est disponible en téléchargement sur le site Internet dans la rubrique Schéma cyclable



Actions 2015 :

- L'année 2015 a été consacrée au suivi et à la mise en œuvre de ce schéma à travers les projets des collectivités membres.
- Ce schéma permet d'apprécier l'opportunité d'un soutien financier aux aménagements cyclables présentés par les collectivités dans le cadre du contrat Cadre d'Action Territoriale avec la Région. En 2014, le comité de pilotage s'est réuni le 25 mars pour faire le bilan des projets soutenus. Il n'a pas eu matière à se réunir ensuite.

Perspectives 2016 :

Poursuite de la mise en œuvre du schéma cyclable et élargissement du périmètre du schéma dans le cadre de Caen Normandie Métropole

► Enquête Ménage-Déplacements (EMD)



PRÉPARONS
ENSEMBLE
LES TRANSPORTS DE DEMAIN

Contexte général :

- Véritable photographie des déplacements quotidiens, l'Enquête Ménages Déplacements, dite EMD, s'impose comme le meilleur outil de connaissance de la mobilité, d'aide et de préparation des projets de transport public et de déplacements à venir.
- Caen Normandie Métropole (coordonnateur), Caen la mer (Ex-Viacités) et le Conseil Départemental du Calvados ont réalisé en 2010 une grande enquête sur les déplacements quotidiens des calvadosiens. Cette enquête d'intérêt public permet de mieux connaître les déplacements dans le département. Le Centre d'Etudes Techniques de l'Équipement (CETE) Normandie Centre a été chargé de l'assistance à maîtrise d'ouvrage. Cette enquête a bénéficié du soutien financier de l'Europe, de l'Etat, de la Région, de la Chambre du Commerce et de l'Industrie. Par ailleurs, l'Agence d'Etudes et d'Urbanisme de Caen-Métropole (AUCAME) et l'Université de Caen ont été étroitement associés à cette démarche.

Actions 2015 :

- L'année 2015 a principalement été consacrée à la poursuite de la diffusion des résultats à travers le site : www.emd-calvados-data.fr et les exploitations complémentaires réalisées par l'Aucame. Une publication est sortie en novembre 2015 sur « Les émissions de polluants et consommations d'énergie des déplacements dans le Calvados. »

Perspectives 2016 :

- Poursuite de l'exploitation des résultats en partenariat avec l'AUCAME.
- Réflexion pour mener une enquête plus large sur les déplacements à l'échelle du Pôle métropolitain Réseau

Les partenaires :



► Etude sur les émissions de GES (gaz à effet de serre) liées aux transports des personnes résidentes sur les territoires du Calvados

Contexte général :

- La DDTM a initié avec le CETE Normandie-Centre sur la période 2012/2013 une étude (méthodologie DEEM du groupement IFSTTAR/CETE Nord-Picardie) sur les émissions de GES (gaz à effet de serre) liées aux transports des personnes résidentes sur les territoires du Calvados à partir principalement des données de l'enquête ménages déplacements 2010-2011.
- L'objet de l'étude est de :
 - définir les secteurs géographiques du transport les plus émetteurs de GES selon les typologies de mode de transport, distance parcourues, motifs de transport, ...
 - tester des scénarii mettant en œuvre des mesures ciblées en termes d'urbanisme, planification, politique de transport, etc. et modéliser leur impact sur la réduction d'émission de GES,
 - proposer des outils d'évaluation (loi Grenelle 2) des émissions de GES évitées, grâce à la mise en œuvre de plans ou documents de planification pour atteindre l'objectif des 3*20%,
 - accompagner les collectivités locales en matière de politique de transport.

Actions 2015 :

Le groupement de commande est associé au comité de pilotage de l'étude. Le Comité de pilotage s'est réuni une fois en 2015 pour finaliser l'étude. La DDTM a diffusé sur son site Internet le rapport et une plaquette de présentation des résultats.

► Etude de besoins et de faisabilité pour la mise en place de services de transports collectifs sur les communautés de communes d'Entre Thue et Mue et Val es Dunes

Contexte général :

- Le Syndicat a décidé de lancer en novembre 2013 une étude de besoins et de faisabilité pour la mise en place de services de transports collectifs sur les communautés de communes Entre Thue et Mue et Val es Dunes.
- L'objectif est double :
 - Polariser le développement autour des haltes et faire converger les solutions de transport (automobile, cyclable, transport en commun) vers les haltes et les pôles centraux des intercommunalités
 - Répondre au mieux aux besoins effectifs des habitants de la communauté.
- Principales phases de l'étude :
 - Phase 1 : diagnostic territorial
 - Phase 2 : proposition de scénarii d'offre de transports
 - Phase 3 : volet institutionnel et potentiel de versement transport

Actions 2015 :

Un comité technique et un comité de pilotage réunissant les élus et les partenaires ont été mis en place. L'année 2015 a été consacrée à la diffusion des résultats au sein des instances des deux communautés de communes.

► Etude de définition des besoins en matière de stationnement et de services pour les autocars de tourisme

Contexte général :

- Dans le DOG du SCoT Caen-Métropole figure une orientation concernant les aires de stationnement pour les autocars de tourisme. Il est en effet indiqué que les documents d'urbanisme des communes concernées devront prévoir la création d'au moins une aire de stationnement pour les autocars de tourisme dans le centre métropolitain. Le PDU pourra prévoir une desserte adaptée de cet espace par les transports urbains.
- Dans cette perspective, le Syndicat a décidé de lancer en mars 2014 une étude de définition des besoins en matière de stationnement et de services pour les autocars de tourisme. L'objectif de cette étude est :
 - de définir le programme d'une aire de stationnement des autocars de tourisme définissant les besoins en superficie et les services qu'elle pourrait proposer et,
 - de proposer des critères de localisation, éléments qui pourront alimenter le cahier des charges d'une étude de faisabilité lancée par un maître d'ouvrage ultérieurement.
- Un comité de pilotage, présidé par Dominique VINOT-BATTISTONI, a été mis en place. Il s'est réuni trois fois en 2014 et une fois en 2015. L'année 2015 a été consacrée à la finalisation de l'étude et à la diffusion des résultats.

► Réorganisation de l'offre de soins ambulatoire : déploiement de Pôles de Santé Libéraux et Ambulatoires

- Depuis 2008, l'URML Basse-Normandie et ses partenaires régionaux déploient une politique régionale destinée à réorganiser l'offre de soins ambulatoire et permettre l'installation de nouveaux praticiens.
- Une méthodologie précise de réalisation de ce vaste projet existe et l'URML propose qu'elle soit utilisée à l'identique sur le territoire du SCoT Caen Métropole, jusqu'alors inéligible aux subventions mobilisées par les partenaires ayant signé la Charte Régionale PSLA.
- Chaque année, l'Agence Régionale de Santé, l'URML et les ordres des médecins des trois départements réalisent un diagnostic territorial de l'offre de soins ambulatoire et déterminent des Zones d'Implantation Prioritaires des PSLA. Un focus pourra donc être réalisé sur le territoire particulier de Caen Métropole afin de dégager des sous-territoires prioritaires.
- En effet, l'URML BN propose de réaliser 5 projets de PSLA d'ici à 2020 sur ces sous-territoires prioritaires.
- La séquence globale de réalisation de ces projets serait la suivante :
 - Focus diagnostic territorial sur Caen Métropole
 - Détermination des 5 territoires-cibles

- Prise de contact avec professionnels de santé et élus communautaires (réunion d'information)
- Accompagnement à la rédaction d'un projet de santé et d'un projet professionnel (par un consultant)
- Accompagnement à la mise en place de Systèmes d'Informations (par un consultant)
- Accompagnement à la mise en place des structures juridiques adéquates (par un consultant)
- Durant ces 2 dernières phases (SI et juridique), une phase simultanée aura lieu : choix d'une localisation et assistance à maîtrise d'ouvrage (communauté de communes et professionnels de santé libéraux)
- Construction de la structure immobilière du PSLA et rédaction des baux entre communautés de communes (propriétaire) et professionnels de santé libéraux (locataires)

Action 2015 :

- Mise en place du partenariat
- Présentation en Bureau du projet par l'URML

Perspectives 2016 :

- Focus diagnostic territorial sur Caen Métropole
- Détermination des 5 territoires-cibles
- Prise de contact avec professionnels de santé et élus communautaires (réunion d'information)
- Accompagnement des projets

► Préparation d'une Feuille de route sur l'Agriculture

Actions 2015 :

- **Restitution finale** en Commission Pays de Mars 2015, de **l'enquête sur la diversification des exploitations agricoles et les circuits courts**, réalisée par la Chambre d'agriculture en partenariat avec Caen Normandie Métropole.

AgriLocal14
Le Département du Calvados s'engage pour une restauration collective locale et de qualité



Cette action a surtout permis à la Chambre d'agriculture, en partenariat avec le Conseil Départemental du Calvados, de **monter la plate-forme en ligne AgriLocal 14**, mettant en relation producteurs et collectivités locales pour la fourniture de denrées alimentaires pour la **restauration scolaire**. Un catalogue des **productions du Calvados** a également été réalisé et **diffusé plus largement**, à tout type de consommateurs.

- Adhésion en Juin 2015 du Pôle Métropolitain à **l'association Terres en villes**, conjointement avec la Chambre d'agriculture. Caen Normandie Métropole représente ainsi le territoire caennais (en lieu et place de la Communauté d'agglomération Caen la mer adhérente depuis 2007), au sein de ce **réseau national**, réunissant des **agglomérations** partageant des problématiques communes sur les



liens ville-campagne et menant des actions autour de l'agriculture périurbaine.

- L'intérêt pour le Pôle Métropolitain est de bénéficier de **l'ingénierie et du retour d'expérience** de ce réseau national : publications sur les politiques agricoles, l'intégration de l'activité agricole dans les documents d'urbanisme et de planification, les politiques alimentaires territoriales.
- Cela s'inscrit aussi dans la participation du Pôle au programme de recherche-action FRUGAL (Formes Urbaines et Gouvernance Alimentaire), animé par l'Université de Caen et l'Aucame. Il a pour but d'étudier les **flux alimentaires** : où vont les productions agricoles du territoire de l'aire urbaine de Caen ? que consomme ses habitants ? Quel est l'intérêt d'une relocalisation des productions agricoles locales ?



Perspectives 2016 :

- Proposer une **Feuille de route sur les actions du Pôle Métropolitain en matière d'agriculture**, définissant les **priorités du territoire** et offrant **plus de lisibilité aux actions déjà menées dans ce domaine** :
 - la réduction de la consommation d'espace et la préservation du foncier agricole via le SCoT,
 - l'animation du Contrat Cadre d'Actions Territoriales avec la Région et le programme LEADER (soutien aux circuits courts notamment),
 - la préservation de la ressource en eau et de la biodiversité via le Contrat Global sur l'Eau et la nouvelle Trame Verte et Bleue,
 - la mobilisation de filières d'énergie renouvelable via les actions des Territoires en transition énergétique (bois-énergie, méthanisation, filière paille...),
 - la réflexion sur les pratiques alimentaires du territoire via le programme FRUGAL.

5. Mise en place des politiques énergie-climat sur le territoire du Pôle Métropolitain.

► Appel à Manifestation d'Intérêt « Territoires en transition énergétique en Basse-Normandie »

Contexte général :

- Fin 2013, l'ADEME et la Région Basse-Normandie ont lancé un Appel à Manifestation d'Intérêt intitulé « Territoires en transition énergétique en Basse-Normandie », qui s'adresse à tous les EPCI de la Région (Communautés Urbaine, d'Agglomération, Communautés de Communes).
- Les objectifs de cette démarche sont d'accélérer la mise en œuvre de politique énergie-climat par les EPCI et d'aboutir rapidement à des plans d'actions concrets et ambitieux dans le domaine de l'énergie.
- Dans le cadre de cet appel à projet, le Pôle Métropolitain Caen Normandie Métropole a un rôle d'accompagnement, par le biais de la chargée de mission Environnement, en tant que **Conseillère en**

Energie Climat Partagée, ce qui permettra la mutualisation des moyens et des outils à l'échelle de notre territoire et le financement d'une partie du poste par l'ADEME et la Région.

Rôles et interventions de Caen Normandie Métropole :

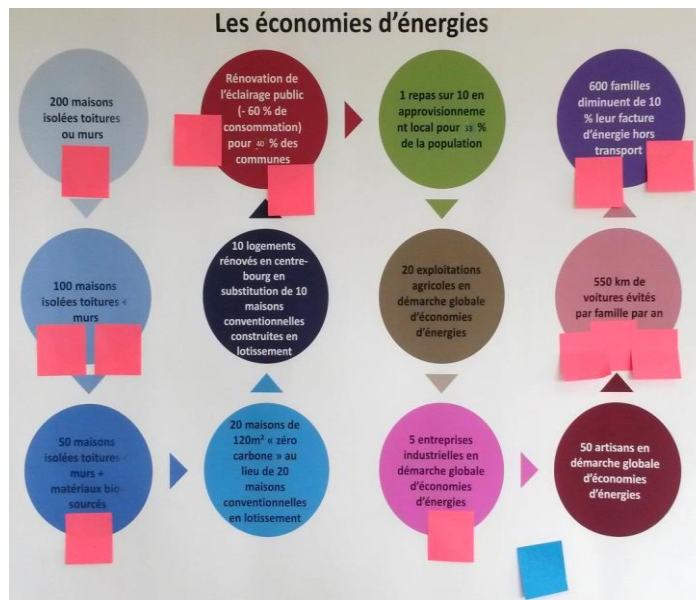
- Information et communication sur l'appel à projet auprès des EPCI du territoire ;
- Formation des élus sur la transition énergétique ;
- Analyse des données de l'OBNEC et étude du contexte local, atouts et ressources du territoire ;
- Élaboration de la stratégie et définition du plan d'actions avec les EPCI volontaires ;
- Animation du territoire sur les problématiques énergie-climat ;
- Co-construction et mutualisation d'outils concrets pour mettre en œuvre et suivre les politiques énergie-climat des EPCI ;
- Coordination et mise en cohérence des différentes démarches des EPCI membres (Caen la Mer / CdC) ;
- Recherche des financements et accompagnement dans le montage des dossiers de demande de subventions.

Actions 2015 :

• Poursuite de l'accompagnement de la CdC du Cingal, engagée en juillet 2014 :

- Suite à la formation des élus et à l'élaboration de la stratégie globale en déc. 2014, organisation et animation de 3 ateliers publics participatifs (selon les 3 axes stratégiques définis) :
 - **Atelier 1 : Evolution des comportements des ménages (02/04/2015)**
Réduction des consommations d'énergies par les ménages, éco-gestes au quotidien, par les choix de consommation, dans les déplacements
 - **Atelier 2 : Rénovation énergétique du bâti public et privé et de l'éclairage (08/04/2015)**
Rénovation énergétique du bâti privé, du patrimoine public et de l'éclairage public
 - **Atelier 3 : Développement et innovation (22/04/2015)**
Réduire les consommations énergétiques des agriculteurs et des entreprises du territoire, développer les énergies renouvelables (toutes filières : méthanisation, bois-énergie, solaire photovoltaïque et thermique, éolien...)
- Elaboration d'un programme d'actions sur 3 à 5 ans
- Finalisation du dossier de candidature et dépôt en juillet 2015
- Participation au suivi, à la mise en œuvre et appui dans la recherche de financements du programme d'actions de transition énergétique de la CdC du Cingal (Caméra thermique, OPAH, travaux de rénovation du bâti public..)

Dossier accepté - La CdC du Cingal est reconnue territoire en transition énergétique



• **Poursuite de l'accompagnement de la CdC Cœur de Nacre, engagée en nov. 2014 :**

- 10 juin 2015 : Formation des élus de Cœur de Nacre à la transition énergétique (sur une journée complète, dispense des 2 modules de l'ADEME : Rénovation énergétique du bâti et énergies renouvelables + méthanisation)
- Juillet 2015 : Elaboration de la stratégie «énergie-climat » de la CdC Cœur de Nacre :
 - « A Cœur de Nacre vaillant, rien d'impossible »
 - Axe 1 : Au Cœur des économies d'énergies (axe interne)

Bâtiments publics, éclairage public, gestion des déchets et redevance incitative, développement des ENR
 - Axe 2 : Au Cœur des familles

Rénovation énergétique du bâti privé, éco_gestes, déplacements, sensibilisation des particuliers
 - Axe 3 : Au Cœur des entreprises

Actions envers les industriels du territoire pour la réduction des consommations d'énergies et la production d'énergies renouvelables
- Sept. 2015 - mars 2016 : Elaboration du programme d'actions

Enquête communal sur le patrimoine public (bâtiments et flotte des véhicules)

• **Engagement de l'accompagnement de la CdC Condé Intercom, engagée en juin 2015 :**

- Mise en place de la gouvernance et organisation générale de la démarche.

Pour suivre ces travaux, un **Comité de Pilotage Énergie** a été constitué :

Composition : 9 élus de Caen-Métropole (Nicolas JOYAU*, Marc LECERF, Jacques VIRLOUVET*, Jean-Claude BRETEAU, Nicole GOUBERT, Jean-Claude LECLERC, Franck JOUY, Philippe JOUIN, Patrick

DUJARDIN) et 7 partenaires (ADEME, Région, OBNEC, DDTM 14, DREAL Basse-Normandie, AUCAME, SDEC Energie).

Ce comité de pilotage Energie s'est réuni le 4 juin 2015.

Perspectives 2016 :

- Finalisation de la candidature de la CdC Cœur de Nacre pour Juillet 2016
- Montage et finalisation de la candidature de la CdC Condé Intercom pour fin 2016
- Accompagner les Communautés de Communes Evrecy Orne Odon et Vallée de l'Orne dans leur démarche de transition énergétique (délibérations prises fin mars 2016)
- Travailler avec Caen la Mer sur sa candidature.



► Appel à projet national Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte :

Actions 2015 :

- Fin 2014, le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie a lancé un appel à projets intitulé « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEP CV) ».
- En février 2015, Caen Normandie Métropole est déclaré lauréat de l'appel à projet TEP CV en territoire mutualisé avec l'agglomération Caen la Mer et la Ville de Caen.
- Les CdC du Cingal et de Cœur de Nacre, au début de leur démarche de transition énergétique, ont été reconnues « Contrat local de transition énergétique ».
- Cette reconnaissance a permis l'attribution d'une enveloppe de 500 000 € pour les 3 territoires, pouvant être menée à 2 millions d'euros dans le cadre d'un avenant.
- Cet appel à projets est piloté localement par une Communauté de décision, composée des partenaires suivants : DDTM 14, DREAL, ADEME, Région, Caisse des dépôts.
- L'année 2015 a été consacrée à l'élaboration d'un plan d'actions TEP CV et à la rédaction des conventions de financement avec le Ministère (une convention « mère » entre le Ministère et le Pôle Métropolitain, ainsi que 3 conventions « Filles » pour les 2 CdC en contrat local de transition énergétique + Condé Intercom).
 - Préparation des conventions avec les services de l'Etat de juin à nov. 2015.
 - Signature de la convention avec la Ministre le 18 nov. 2015.
 - Préparation de l'avenant à la convention afin de porter à 500 000 € l'aide attribuée au Pôle en déc. 2015.



► Les actions TEP CV du Pôle Métropolitain :

▪ Massification de la rénovation énergétique du patrimoine bâti public

- Etape 1 : Formation des entreprises du territoire
- Financement des 2 modules de formation PRAXIBAT pour les entreprises du territoire (isolation des parois et ventilation performante), lever le frein financier et permettre aux entreprises de s'adapter au marché.
- Cette action a donné lieu à l'élaboration de conventions entre le Pôle Métropolitain et les organismes de formations agréés par l'ADEME (AFA et GRETA)
- Etape 2 : Service de Conseil en Energie Partagé (CEP), pour 12 intercommunalités du territoire
- Co-financement du service de Conseil en Energie Partagé (CEP), dispensé par le SDEC Energie, pour 12 intercommunalités du territoire.
- Cette action a donné lieu à l'élaboration d'une convention entre le Pôle Métropolitain et le SDEC Energie.

Perspectives 2016 :

- Mise en œuvre des actions du Pôle
- Signer l'avenant à la convention pour compléter les actions déjà en cours et mener l'action de thermographie par drone inscrite à l'avenant

► Animation du territoire

Actions 2015 :

▪ Organisation de la formation des élus du Pôle Métropolitain Caen Normandie Métropole :

- 1) Réalisation d'un sondage auprès des membres pour connaître les thèmes prioritaires et le format préférentiel (septembre 2015)

Cible : l'ensemble des élus de Caen Normandie Métropole (Pôle Socle et Réseau)

Proposition et hiérarchisation des 4 modules de 2h chacun

Rénovation énergétique du bâti

Urbanisme et mobilité

Énergies renouvelables

Économie circulaire

Format de la formation : choix entre plusieurs formats et horaires, de 2 heures, à une journée complète

Résultats du sondage :

Nombre de réponses : 40 réponses (/120 délégués, soit 33 %)

15 EPCI représentées (/18, soit 83 %)

Hiérarchisation des thèmes :

- 1 - Urbanisme et mobilité durables (94 points)
- 2 - Rénovation énergétique du bâti (92 points)
- 3 - Économie circulaire (41 points)
- 4 - Énergies renouvelables (36 points)

Formats favoris :

- ½ journée avec 1 module en salle + une illustration par un exemple ou un témoignage (23) ou
- Une journée complète avec 2 modules en salle le matin et des visites de sites exemplaires l'après-midi (14)

- 2) Réalisation des modules de formation : planning et participation
 - Urbanisme et mobilité durables le 4 déc. 2015 - 16 participants
 - Rénovation énergétique du bâti le 16 déc. 2015 - 8 participants

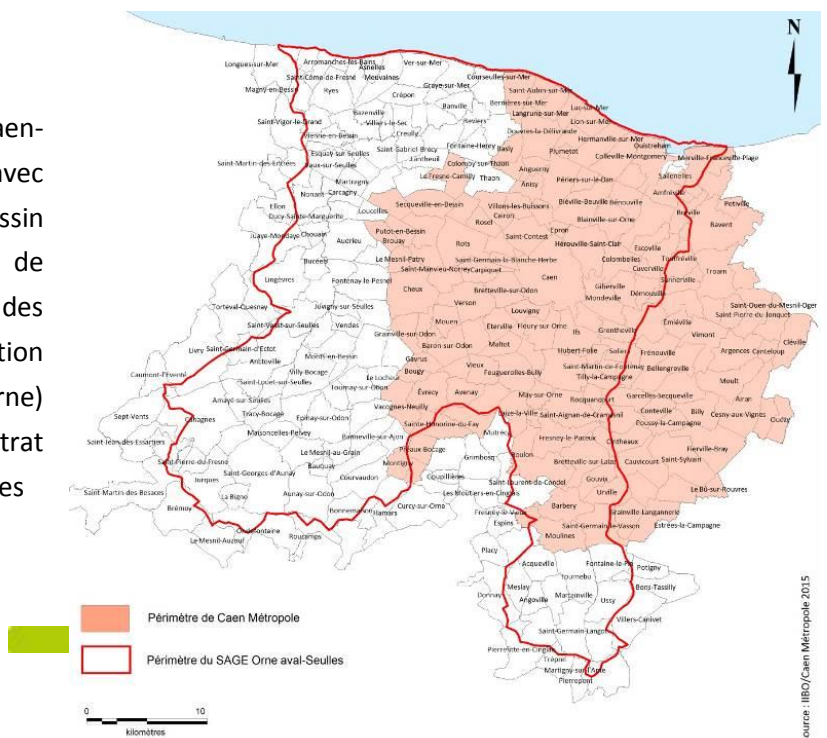
Perspectives 2015 :

- Réalisation des 2 autres modules :
- Energies renouvelables et méthanisation le 29 février 2016 (13 participants)
- Economie circulaire le 29 février 2016 (+ témoignage de l'association R'pur - 9 participants)
- Organisation d'une nouvelle visite sur le terrain

► Engagement de Caen Normandie Métropole dans l'élaboration et l'animation d'un Contrat global pour l'eau, en partenariat avec l'Institution Interdépartementale du Bassin de l'Orne

Contexte général :

Fin 2013, le Syndicat Mixte Caen-Métropole a conclu un partenariat avec l'Institution Interdépartementale du Bassin de l'Orne (IIBO - structure porteuse de l'élaboration et de la mise en œuvre des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) sur le bassin de l'Orne) afin de conduire l'élaboration du contrat global pour l'eau et les milieux aquatiques



L'objectif général d'un contrat global est la préservation et l'amélioration de la ressource en eau et des milieux naturels (aquatiques et humides). Il s'agit d'un outil de contractualisation avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie. Ce contrat, signé avec un certain nombre d'acteurs et d'usagers de l'eau, est en phase avec le programme d'intervention de l'Agence de l'Eau.

Le contrat concerne les communes comprises dans le périmètre du bassin Orne Aval - Seules + Caen-Métropole (266 communes).

La durée du contrat est de 5 ans ½, du 01/07/2015 au 31/12/2020

L'Agence de l'Eau Seine-Normandie apporte son soutien technique et financier dans l'élaboration et l'animation de ce contrat global (financement de 50 % d'½ ETP, études...).

Actions 2015 :

Après la Phase 1. Diagnostic, réalisée entre avril et décembre 2014, et restituée lors d'une Conférence Métropolitaine de l'Eau élargie le 13 novembre 2014 :

Phase 2. Programme d'actions : juillet 2014 - juin 2015

Consultations et échanges avec les Maîtres d'Ouvrage potentiels, définition des actions et chiffrage (envois de courriers, échanges téléphoniques, rencontres, réunions de validation avec les principaux maîtres d'ouvrage : Caen la mer, Réseau, Ville de Caen, FR CIVAM, Chambre d'Agriculture, PNA, CCI, Chambre des métiers, BRGM, Terre de Liens, GEMEL, Agrial, Crepan, ...

Présentation du plan d'actions lors d'une Conférence Métropolitaine de l'Eau élargie le 18 mai 2015.

Phase 3. Définition des modalités de suivi et d'évaluation : avril - mai 2015

Approbation du contrat par la Commission des Aides de l'Agence de l'Eau le 16 juin 2015

Délibération des partenaires, maîtres d'ouvrage et co-financeurs : juin - octobre 2015

Signature officielle du contrat / Conférence Métropolitaine de l'Eau : 17 novembre 2015



Pour cet événement, une plaquette de présentation du contrat global a été réalisée afin de résumer les objectifs du contrat, ainsi que les principales actions et maîtres d'ouvrages qu'il regroupe.

ORNE AVAL-SEULLES / CAEN MÉTROPOLE

Les apports du Contrat Global

Le Contrat Global est un outil opérationnel, non réglementaire. Il permet d'avoir une connaissance et une vision globale de l'ensemble des actions menées à l'échelle du territoire pour améliorer la qualité des eaux, pour en assurer la santé et la sécurité.

La mise en place du Contrat Global a permis d'inclure de nouvelles actions, ou de renforcer des dynamiques locales, notamment dans les domaines moins opérationnels.

Les actions inscrites au Contrat Global sont prioritaires, vis-à-vis des aides de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie. L'outil d'animation, d'information et d'échanges du Contrat Global est la Conférence Métropolitaine de l'Eau élargie, instance non formelle, ouverte à tous.

Le Contrat Global associe tous les acteurs du monde de l'eau afin de faciliter la communication entre eux.

Phase 4. Animation du contrat : sur toute la durée du contrat 2015-2020

Réunions de suivi de l'élaboration du plan d'actions et évaluation, travaux ciblés, organisation d'événements, de visites, communication...

Suivi et participation à la mise en œuvre des actions du contrat :

- Structuration de la maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'entretien et de restauration de l'Odon en collaboration avec la CATER de Basse-Normandie
- Elaboration d'une plaquette de communication sur l'évolution des pratiques agricoles et la qualité des ressources en eau en collaboration avec la Chambre d'Agriculture du Calvados
- Renaturation de la Vallée de la Capricieuse (Luc-sur-Mer)
- Observatoire Eau et Bio en collaboration avec Agrobio Normandie
- Préparation d'une journée Agriculture et Eau avec Agrobio Normandie
- ...

Participation aux réunions des différents partenaires dans le domaine de l'eau :

- IIBO : CLE Orne Aval Seulles
- Caen la mer : Réunions Cycle de l'Eau
- GAB 14 : Assemblée Générale, journées techniques (céréales), Fête de la Bio, Observatoire Eau et Bio
- Chambre d'Agriculture du Calvados : préparation de la plaquette, participation aux journées « Cultivons Eau'trement », présentation du contrat global en commission environnement (COPA Eau)
- BRGM : COPIL étude intrusions salines
- ...

Participation aux 3 jours de formation des animateurs de contrats globaux à Tonnerre (89) du 25 au 27 nov. 2015.

Perspectives 2015 :

Poursuivre et/ou suivre les actions engagées par les animateurs du contrat ou les autres maîtres d'ouvrage

Piloter ou inciter le démarrage des actions inscrites dans le contrat (suivi du prévisionnel)

Assistance auprès des maîtres d'ouvrage pour les demandes d'aides

Définir des groupes de travail thématiques : sujet traité, composition, calendrier de rencontres et travaux à mener.

Organiser le comité de suivi du contrat

Préparer une trame de rapport annuel pour le suivi et l'évaluation du contrat

Organiser 1 à 2 Conférence Métropolitaine de l'Eau par an pour assurer la promotion du contrat et aborder des sujets ciblés (traités dans les groupes de travail thématiques) - témoignages, retours d'expériences...

6. Programme LEADER



UNION EUROPÉENNE
Fonds européen agricole pour le développement rural :
l'Europe investit dans les zones rurales

► LEADER 2014-2020

Contexte général :

▪ **LEADER** = Liaison entre Actions de Développement de l'Economie Rurale : programme européen intégré du FEADER (Fonds européen agricole pour le développement rural)

▪ **Principes de LEADER:**

Définition d'une stratégie locale de développement (échelle Pays-Bassins de vie)

- Partenariat local public-privé rassemblé au sein d'un Groupe d'Action Locale (GAL)
- Approches ascendantes, multisectorielles et innovantes
- Financement de projets novateurs publics et privés (investissement et fonctionnement)
- Coopération entre territoires (français et européens)
- Intervention de l'aide européenne en cofinancement de l'aide publique nationale (Etat, Région, Département, Communautés de communes, communes, CAF, etc.)

▪ La Région Basse-Normandie a lancé un appel à candidatures LEADER 2014-2020. Trois orientations régionales de la Basse-Normandie sont déclinées dans le cadre du programme LEADER:

Priorité 1: le développement territorial équilibré

Priorité 2: la transition écologique et énergétique et le développement durable des territoires

Priorité 3: l'attractivité territoriale par les services à la population

Actions 2015 :

▪ Au mois de mai 2015, le Syndicat a déposé le dossier de candidature LEADER en seconde session. La candidature LEADER s'articule autour de quatre axes :

- **Favoriser l'attractivité du territoire à partir des potentiels touristiques** (valoriser les patrimoines culturel et naturel, favoriser un maillage cohérent de l'offre et des acteurs touristiques, développer une offre touristique diversifiée et de qualité, créer des liaisons douces entre le littoral et l'arrière-pays)

- **Aménager l'espace rural de façon équilibrée** (développer des services marchands et non marchands, les circuits courts, l'économie circulaire, le numérique et soutenir les projets d'habitat)
 - **Accompagner le territoire vers une transition énergétique** (diminuer la consommation énergétique et les gaz à effet de serre, poursuivre le développement des énergies renouvelables, leur stockage et leur distribution, et enfin développer l'écomobilité)
 - **Développer la coopération sur le territoire** (inter-territoriale et/ou transnationale)
-
- Le 1er juillet 2015, le Groupe d'Action Locale du SCoT Caen-métropole a été retenu pour porter le programme LEADER sur son territoire. Ainsi, pour la programmation 2014-2020, le GAL dispose d'une enveloppe de 2 198 650 € pour soutenir des projets.
 - Afin de mettre en œuvre le programme LEADER sur le territoire, une animatrice LEADER a été recrutée le 1^{er} octobre.
 - En vue du conventionnement avec la Région, autorité de gestion, et l'ASP, organisme payeur, les fiches actions LEADER ont été finalisées.
 - Le Comité de programmation, organe décisionnel du programme, a été installé le 25 novembre. Le comité est composé de 35 membres titulaires (14 personnes issues du collège public, 21 du collège privé) et autant de suppléants. Monsieur PICARD, Président de la Communauté de Communes Vallée de l'Orne, a été élu Président du Groupe d'Action Locale et Madame CORBEL, secrétaire général à la CAPEB, a été élue Vice-Présidente du GAL.
 - Le 25 novembre, le Pôle Métropolitain Caen Normandie Métropole a signé avec la Région et l'ASP la convention du programme LEADER.
 - Une réunion publique a été organisée le 4 novembre afin de présenter la stratégie LEADER du GAL du SCoT Caen-Métropole à l'ensemble des acteurs du territoire.

Perspectives 2016 :

- Organiser des réunions publiques pour faire connaître le programme sur le territoire,
- Créer des outils de communication pour le programme LEADER,
- Poursuivre la mise en œuvre du programme LEADER sur le territoire.

7. Coopérations interterritoriales

Contexte général :

Le comité syndical de Caen-Normandie Métropole a voté en fin d'année 2014 à l'unanimité la transformation de Caen-Métropole en Pôle métropolitain. L'année 2015 a permis de mettre en œuvre cette transformation avec, d'une part, une gestion administrative adaptée et, d'autre part, l'engagement d'une démarche de terrain visant à concevoir un programme de travail commun.

► Conférence des exécutifs

Jeudi 29 janvier 2015, Joël Bruneau, Président de l'agglomération Caen la Mer, et Sonia de la Provôté, Présidente de Caen Métropole, ont invité des représentants de l'ouest de la Normandie à participer à un temps d'échanges pour la création d'un pôle métropolitain Caen Normandie Métropole.

Avec les présidents du Conseil régional et des Conseils généraux, les élus représentant une trentaine d'EPCI qui rassemblent près d'un million d'habitants (soit 30% des Normands) ont souligné l'atout de la Basse-Normandie, constituée d'un maillage dense de villes moyennes qui, en lien avec tout le territoire caennais, irriguent et assurent la vitalité équilibrée de la région.

À l'heure de l'unification de la Normandie, présidents d'EPCI et maires des villes moyennes de l'ouest de la Normandie ont insisté sur l'intérêt d'un dialogue équilibré avec d'autres grands territoires normands et la mise en valeur de la position frontalière avec le Sud de l'Angleterre pour développer des coopérations favorables à l'emploi grâce aux financements de l'Europe.

Les services de Caen-Métropole ont préparé cette rencontre dans le cadre d'un groupe de travail de coordination – avec l'AUCAME et Caen la Mer – sous l'égide de Dominique VINOT-BATTISTONI, élu référent Pôle métropolitain.



Hôtel de ville de Caen, Conférence des exécutifs, jeudi 29 janvier 2015



Atlas du Pôle métropolitain, janvier 2016

Les participants ont été accueillis par une exposition présentant le territoire métropolitain sous la forme d'une série de cartes produites par l'AUCAME. Rassemblées dans un atlas, elles ont été remises aux exécutifs normands dans une valisette produite pour l'occasion et contenant également une plaquette de présentation.

Un temps de travail a permis de présenter le territoire métropolitain (Patrice DUNY, AUCAME) puis l'outil pôle métropolitain (Sabrina JACQUELINE, Caen-Métropole). Un tour de

table puis des échanges ont permis à la trentaine d'élus présents d'exprimer leur intérêt à propos de la création d'un pôle métropolitain dans l'ouest de la Normandie.

Une conférence de presse était ensuite organisée afin de présenter la démarche et le projet à la presse locale. Il a été relayé dans la presse ainsi que sur les réseaux numériques.

► Transformations statutaires et réglementaires

▪ La transformation du syndicat en Pôle métropolitain s'est faite en plusieurs étapes :

1. Transformation et adhésion de trois nouveaux membres pour créer le Pôle métropolitain SOCLE – lors du comité syndical du 3 avril 2015,
2. Extension et création du Pôle métropolitain RÉSEAU à la carte – lors du comité syndical du 10 juillet 2015,
3. Nouvelles extensions et adhésion des trois conseils départementaux permettant une nouvelle transformation en syndicat mixte ouvert – lors du comité syndical du 12 novembre 2015.

▪ À chacune de ces étapes, le syndicat s'est adapté pour produire des statuts, un règlement intérieur et une charte conforme à la demande politique pour un outil de coopération et de coordination souple et léger.

▪ Pour suivre les travaux réseaux, une nouvelle commission a été créée : la Commission Coopérations interterritoriales s'est réunie pour la première fois en mai 2015.



Siège du Pôle métropolitain, Comité syndical, jeudi 12 novembre 2015

► Définition d'un programme de travail opérationnel

Afin d'élaborer le programme de travail du Pôle métropolitain, une action spécifique a été entreprise auprès des EPCI et des collectivités, membres ou potentiellement intéressés par la démarche, tout au long de l'année.

Dans un premier temps, un questionnaire a été adressé à une quarantaine d'organisations afin de mieux les connaître et de découvrir leurs attentes en termes d'actions dans le cadre du Pôle métropolitain. À partir de ces éléments, des rencontres techniques ont été organisées partout dans l'ouest de la Normandie.

Les informations recueillies ont été retranscrites dans un document unique intitulé « Programme de travail – Etat des lieux ». Il rassemble des propositions d'actions classées par grands thèmes :

1. Attractivité,
2. Accessibilité,
3. Qualité de vie

Et il recense plusieurs dizaines de pistes d'actions – en matière de lobbying et de communication, d'animation et de coordination et des idées projets et de coopération.

Groupes de travail

Afin de permettre l'appropriation de ce travail et de hiérarchiser les priorités d'actions, des groupes de travail ont été organisés. L'animatrice Sophie BARBOT (ICEM Projets) a été sélectionnée pour préparer et animer ces groupes de travail qui ont réuni entre trente et cinquante participants.

Des groupes de travail se sont tenus à Coutances (novembre 2015) et à Bayeux (décembre 2015). Ils ont permis d'affiner le programme de travail en définissant pour chaque thème :

- des constats, des enjeux et des orientations,
- des résultats attendus, des indicateurs et des impacts.



*Animation d'un groupe de travail
par Sophie Barbot,
Bayeux, vendredi 11 décembre 2015*

Un document de synthèse a été produit. Cette méthode de travail en mode projet permet d'avoir une vision claire et partagée d'un projet collectif. Elle permet en outre de mesurer au fil du temps les actions produites et leurs résultats comme cela a été formulé dès la conception du pôle métropolitain.

Elle présente enfin l'avantage d'être en adéquation avec les méthodes de travail des territoires métropolitains européens et est adaptée à la conception et à la mise en œuvre de projets européens. Elle s'inscrit dans le champ des démarches de coopérations interterritoriales européennes.

Ateliers du pôle métropolitain

Tout au long de l'année 2015, des ateliers ont rassemblés les membres du pôle métropolitain, élus et techniciens, pour travailler sur différents thèmes :

- **Santé** à Caen – jeudi 28 mai 2015 et vendredi 20 novembre 2015

Ces ateliers ont permis de rassembler les EPCI du Pôle métropolitain dans un premier temps pour échanger sur les modalités d'organisation du dialogue avec l'ARS. Les élus ont estimé qu'il est de leur responsabilité d'intervenir auprès de l'ARS pour demander une information plus systématique et régulière et faire valoir divers principes fondamentaux qui devraient guider la réorganisation hospitalière pour qu'elle s'effectue en tenant compte des enjeux d'aménagement du territoire.

Dans un deuxième temps, ils ont pu échanger avec l'ARS pour expliquer qu'ils sont conscients de la nécessité d'aboutir à une nouvelle organisation des soins. Cette organisation doit être réfléchie de manière concertée et s'appuyer sur un maillage territorial des villes moyennes assurant ainsi la présence de praticiens au plus près de la population. La santé, c'est également un enjeu d'attractivité des territoires. Il s'agit de travailler collectivement sur l'adaptation de l'offre de soins dans un souci de qualité, de sécurité et d'accessibilité.

▪ **Attractivité des centres villes reconstruits** à Vire – lundi 22 juin 2015

Cet atelier a permis de dresser un état des lieux et de souligner les points communs entre les centres-villes reconstruits. Les expériences de Caen et de Flers ont été présentées et permis des échanges entre les participants. Il a été souligné l'intérêt du retour d'expériences pour l'ébauche de solutions face au sujet majeur de l'attractivité des centres-villes.

La séance a été close en informant qu'un état des lieux des actions menées dans l'ouest de la Normandie serait produit en guise de boîte à outils.



Exemple des enjeux et des outils présentés par Flers agglomération

Suite à ce premier atelier sur l'attractivité des centres-villes reconstruits, des perspectives concrètes de coordination se sont ouvertes notamment en termes:

- d'élaboration d'une démarche de lobbying pour mobiliser des financements spécifiques,
- d'échanges sur les enseignements issus des démarches auxquelles un membre du pôle participe,
- d'échanges à mener avec les acteurs de l'immobilier.

▪ **Transports et Mobilités** à Caen – vendredi 23 octobre 2015

Cet atelier a été l'occasion de dresser un état des lieux des infrastructures et déplacements terrestres entre les pôles de l'ouest normand, à l'appui notamment de l'enquête ménages déplacements Calvados de 2011 (EMDGT). Les questions du positionnement du Pôle métropolitain ont été posées, en termes de lobbying, face aux grands enjeux ferroviaires, tels que les liaisons TER, l'évolution des trains d'équilibre du territoire (TET), et l'accompagnement de la LNPN, ainsi qu'en termes de coordination, face aux offres de transports alternatives au ferroviaire : libéralisation du transport par car, développement du covoiturage.

Le Conseil départemental de la Manche a présenté ses travaux et réalisations liés au développement de l'énergie hydrogène avec l'expérimentation de véhicules circulant grâce à cette énergie à Saint-Lô. Et, dans le cadre d'échange de connaissances, Lisieux Intercom a décrit les dynamiques de mobilité de son territoire et présenté ses problématiques de développement.

Les conclusions ont permis d'insister sur la nécessité de connaître les réalités en termes de déplacements et mobilités entre les villes du Pôle métropolitain, le besoin de définir

rapidement des orientations constructives permettant de parler d'une seule voix, principalement aux sujets des TER, TET, LNPN et Caen-Granville et la possibilité d'intégrer les notions de fret dans les débats sur les



Exemple de véhicule hydrogène du Conseil départemental de la Manche

transports et de relier les questions des mobilités et du tourisme, pour une prise de position cohérente pour le développement des territoires.

Suite à ce premier atelier sur les mobilités et les déplacements, des perspectives de coordination se concrétisent pour le Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole, notamment en termes de collecte et synthèse des données "déplacement" des territoires, principalement celles ayant servi à l'élaboration des SCoT, pour construire un état des lieux à défaut de pouvoir refaire une enquête ménages, d'élaboration d'une démarche de lobbying pour présenter des orientations fermes aux sujets des déplacements ferroviaires et routiers, de mise en place d'actions de coopération principalement autour de l'accessibilité aux informations sur le transport (portail et signalétique uniques) et de la connexion des parcours cyclables existants.

▪ **Tourisme** à Saint-Lô – vendredi 27 novembre 2015

Cet atelier a permis, dans un premier temps de dresser un état des lieux du tourisme à l'échelle du Pôle métropolitain. Il a été rappelé que la France est la première destination du monde, la troisième en valeur et souligné que le tourisme est une activité économique majeure. Le tourisme urbain est celui qui progresse le plus rapidement.



Exemple de la Baie du Cotentin pour une qualité d'accueil et une offre d'équipements au service de la valorisation des patrimoines normands (naturels, culturels, gastronomiques)

Dans un second temps, Saint-Lô Agglomération, la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin et Flers Agglomération ont présenté leurs travaux en matière de tourisme. Les enjeux liés au développement du tourisme numérique ont particulièrement intéressé les participants. Il a été retenu que ce sujet devra être approfondi dans le cadre des ateliers du pôle métropolitain.

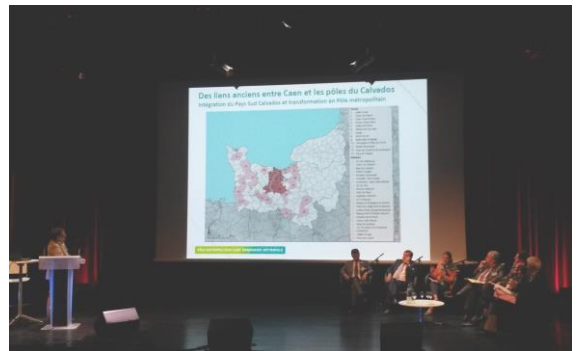
Plusieurs interventions ont mentionné l'importance de dépasser les frontières pour valoriser une identité « flash » rapidement accessible de la Normandie de l'Ouest.

L'atelier a permis de mettre en évidence des points forts touristiques qui existent et peuvent permettre de faire rayonner l'Ouest Normandie et l'importance de travailler ensemble. Il existe des thèmes transversaux (croisière, tourisme sportif, gastronomie, vélo, industrie/mine) et des sujets à travailler collectivement (numérique, accueil, ingénierie, notamment pour travailler avec la Grande-Bretagne).

► Participation aux travaux du réseau national des pôles métropolitains

Le pôle métropolitain participe depuis 2014 aux travaux du réseau national des pôles métropolitains qui comprend :

- des rencontres techniques des directeurs de pôles métropolitains environ trois fois par an : elles permettent de suivre les évolutions législatives ainsi que les différents travaux des territoires métropolitains en France (13 pôles métropolitains en 2015) ;
- des rencontres politiques des présidents de pôles métropolitains une fois par an : la rencontre de 2015 à Lyon portait sur la problématique de la "Diffusion territoriale de la croissance : compétitivité, solidarité, interterritorialité". Elle était organisée en association avec France Stratégie, organisme de réflexion, d'expertise et de concertation placé auprès du Premier ministre, qui a fait de ce sujet l'un de ses thèmes principaux de réflexion pour l'année 2015. Lors de cette rencontre, Sonia de la Provôté a présenté le pôle métropolitain Caen Normandie Métropole en expliquant sa création, ses spécificités et ses ambitions. A ce jour, c'est le seul pôle métropolitain en France à combiner socle et réseau.



*Intervention de Sonia de la Provôté,
Rencontre nationale des pôles métropolitains,
Lyon, lundi 6 juillet 2015*

► Développement des coopérations interterritoriales

Programmes européens et coopérations transnationales

- L'Union européenne a défini des objectifs de développement à atteindre en Europe dans le cadre d'une programmation 2014-2020. Ces objectifs sont différents selon les zones géographiques. Le Pôle métropolitain fait partie de quatre zones de projets pour lesquels des axes prioritaires de développement sont définis :
 - **INTERREG France-Manche-Angleterre** – vise à soutenir l'innovation, la transition vers une économie sobre en carbone et renforcer l'attractivité dans les territoires de l'espace Manche ;
 - **INTERREG Europe du Nord-Ouest** – vise à apporter un changement positif et mesurable en agissant sur l'innovation, la réduction des émissions de CO2 et avec une utilisation rationnelle des ressources et des matières premières ;
 - **INTERREG Espace Atlantique** – vise à répondre aux défis régionaux et à produire une meilleure qualité de vie en stimulant l'innovation et la compétitivité, favorisant l'efficacité des ressources, renforçant la résilience du territoire face aux risques naturels, climatiques et d'origine humaine, renforçant la biodiversité et le patrimoine naturel et culturel ;
 - **INTERREG Europe** – vise à améliorer l'efficacité des politiques publiques régionales, particulièrement en ce qui concerne la croissance, l'emploi et la cohésion sociale, en agissant dans les domaines de la recherche, du développement technologique et de l'innovation, pour la compétitivité des PME, en

faveur de l'économie à faible émission de carbone et en protégeant l'environnement et en étant plus efficient dans la gestion des ressources.

- Tous les programmes comprennent un large volet détaillant :
 - le contenu des axes prioritaires qui sont déclinés en objectifs stratégiques,
 - les moyens à mettre en œuvre pour les atteindre avec une attention particulière aux résultats et aux indicateurs de suivi et de réalisation des projets ;

Un projet INTERREG doit permettre de trouver des solutions partagées à des problèmes communs à plusieurs pays. Il doit apporter un changement positif, mesurable et concret aux espaces concernés par le biais de la coopération transnationale.

- C'est seulement à partir d'un projet complet et d'une coopération qu'un co-financement est possible.

Dépôt de deux dossiers INTERREG :

Les thèmes du tourisme et de la santé ont été repérés comme des thèmes de travail prioritaires du Pôle métropolitain. Une démarche a été engagée pour que le Pôle métropolitain soit chef de file de deux projets (cf. tableau ci-dessous). Ces projets ont été conçus et élaborés en étroite relation avec les services régionaux et européens. Ils ont nécessité un important travail de terrain au cours de l'année 2015.

PROGRAMME	PROJET	OBJECTIF DU PROJET
INTERREG France MANCHE ANGLETERRE <i>Axe prioritaire ATTRACTIVITÉ du programme INTERREG FMA</i>	ITED – Innovative Tourism and Economic Development <i>Projet déposé en mai 2015</i>	Accroître l'attractivité touristique des territoires du Pôle métropolitain
INTERREG EUROPE DU NORD-OUEST (ENO) <i>Axe prioritaire INNOVATION du programme INTERREG ENO</i>	SI3P – Stroke Innovative Products and Processes in the population <i>Projet déposé en novembre 2015</i>	Réduire la mortalité due aux AVC (accidents Vasculaires Cérébraux) et améliorer l'inclusion sociale des victimes

▪ *Coopérations sur le thème du tourisme dans le cadre du projet franco-britannique ITED*

Entre janvier et mai 2015, les services du Pôle métropolitain ont organisé différentes réunions afin de définir le contenu du projet ITED et de mobiliser des partenaires en France et en Angleterre. Cet important travail de terrain a permis de faire connaître le pôle métropolitain, de tisser un réseau de partenaires et de construire le projet ITED.

▪ *Coopération transnationales sur le thème de la santé pour le projet Europe du Nord-Ouest SI3P*

Juillet-Novembre 2015 : Travaux avec CYCERON, INSERM, CHU de Caen et CHU de Bourgogne

Plusieurs réunions de travail, couplées à un travail de recherche documentaire et à un benchmark, ont permis de définir le contenu, les objectifs et les étapes du projet.

Une fois le contenu défini et validé par les partenaires académiques et privés, une recherche de partenaires a débuté. Elle a permis de mobiliser des partenaires publics, privés et associatifs en France (Pôle

métropolitain, Bourgogne), au Royaume-Uni (Oxford), en Allemagne (Nüremberg-Erlangen) et en Suisse (Vaudois).

• Participation aux travaux INTERREG

Conférences organisées par les autorités de gestion

Le Pôle métropolitain participe aux conférences et réunions de travail organisées par les autorités de gestion des programmes INTERREG selon l'intérêt qu'elles représentent au regard des travaux menés :

- Financements européens – conditions et modalités de financement des projets INTERREG ;
- ateliers d'écriture et de montages de projets européens ;
- groupes de travail sur l'énergie, l'innovation, économie circulaire.

8. Autres dossiers

► Directive européenne Inondation / SDAGE

Contexte général :

- Caen Normandie Métropole a été associé à la mise en œuvre de cette Directive européenne d'octobre 2007, entrée en vigueur depuis décembre 2007. Elle a été transposée en droit français par la loi 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (ENE).
- Suite à la réalisation de l'évaluation préliminaire des risques d'inondation (EPRI), portant sur chaque bassin hydrographique (territoire du SDAGE Seine Normandie), des **TRI (Territoires à Risques Importants d'Inondations)** ont été identifiés en 2012. Le territoire du SCoT de Caen-Métropole est concerné par 2 TRI : Dives-Ouistreham et Caen (correspondant à la basse Vallée de l'Orne). Un avis défavorable a été rendu en Juin 2014 sur les **cartographies des risques** (aléas et enjeux) dans ces TRI, soumises à consultation.
- Elaboré parallèlement au PGRI et sur le même périmètre du Bassin Seine Normandie , le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (**SDAGE**) est un document-cadre de gestion de la ressource en eau et des milieux aquatique, avec lequel le SCoT doit être compatible.

Actions 2015 :

- Le Pôle Métropolitain a rendu en Avril 2015 un avis défavorable sur le projet de Plan de Gestion des Risques d'Inondation (**PGRI**), avec lequel le SCoT devra être compatible. Un avis favorable avec réserves a été émis sur le SDAGE.
- Le PGRI et le SDAGE ont été approuvés en Décembre 2015.

Perspectives 2016 :

- Etudier l'intégration des orientations du PGRI dans le SCoT dans le cadre de sa révision.
- Définition, une fois les structures porteuses connues, des stratégies locales. L'Institution Inter-départementale du Bassin de l'Orne dont les missions seront reprises par le Conseil Départemental du Calvados, et qui porte le SAGE, a été sollicitée.

► Plan de Prévention des Risques Miniers de MAY-SUR-ORNE

- Le Pôle Métropolitain a été associé en 2015 à 2 réunions de concertation, suite à la relance des travaux de ce PPRM, prescrit en 2005. Elles étaient consacrées à l'élaboration du zonage règlementaire des zones soumises aux aléas d'affaissement, d'effondrement localisé de puits et de pollution des eaux souterraines.

► Plan de Prévention des Risques Littoraux Dives-Orne et du Bessin

- Le Pôle Métropolitain a été associé à une réunion de concertation sur l'élaboration des cartes d'aléas (submersion marine et érosion du trait de côte).

► Information Géographique

- Le Pôle Métropolitain a adhéré en **Juin 2015** à la Coordination Régionale de l'Information Géographique (CRGIE), pilotée par la DREAL, la Région et 6 producteurs majeurs de données, dont l'Aucame.



- Cette instance remplace le Pôle Géomatique Normand (PGN) et lui donne une dimension institutionnelle. Le but est de **développer la culture de l'information géographique** et de mieux **coordonner les projets** en ce domaine afin de maîtriser et mutualiser leur financement (photo aérienne, numérisation des documents d'urbanisme, réalisation de Modes d'Occupation des Sols, entre autres...).

- Cette adhésion, gratuite, engage également le Pôle Métropolitain dans une **politique d'OpenData** (ouverture des données statistiques et géographiques produites au plus grand nombre, sauf conditions de diffusion restreinte pour secret statistique).

- Répondant aux mêmes objectifs d'OpenData et d'information du public sur les données géographiques produites par l'administration, le Pôle Métropolitain a signé en Juin 2015 la Charte de fonctionnement du **catalogue régional d'études Circé** (Catalogue Interactif Régional de Consultation des Études) Il s'agit de **publier régulièrement les études produites** par Caen Normandie Métropole et d'indiquer les conditions de diffusion. Cela **facilite ainsi la connaissance du territoire** par le citoyen et constitue une **base de travail évitant les doublons** pour toute personne produisant une étude (chercheurs, bureaux d'études pour le compte de collectivités, etc.).



► Réunions extérieures

Participation à des réunions extérieures

Le syndicat participe à une vingtaine de réunions par mois en moyenne aussi bien pour l'association aux procédures d'urbanisme (PLU notamment), pour l'animation des Politiques contractuelles, que d'autres grands dossiers d'aménagement concernant le territoire du Pôle Métropolitain.

Participation à des journées d'informations, colloques etc.

Les services du Pôle Métropolitain participent à des colloques et journées d'informations via des réseaux régionaux (Centre de ressources des territoires bas-normands, ATENEE/COT...) et nationaux (réseau des Pôles Métropolitains, Fédération nationale des SCoT...).

Fédération nationale des SCoT

- Caen Normandie Métropole adhère à la Fédération nationale des SCoT. Loïc CAVELLE, Vice-Président au titre du SCoT est membre associé du Conseil d'administration.
- En 2015, le Pôle Métropolitain a participé à 2 rencontres techniques et a **témoigné de la mise en place du Contrat global de l'Eau lors des Rencontres Nationales des SCoT de Septembre 2015 à Rouen**. Il s'agissait de montrer en quoi ce Contrat constitue une **action concrète et originale d'animation territoriale**, découlant, en outre des objectifs du SCoT en matière de protection de la ressource en eau. **Loïc CAVELLE** a en effet insisté sur le **projet de territoire** que représente le SCoT : « *le SCoT est un cadre qui permet des initiatives* » ; « *C'est un sacré outil pour la structuration et le travail d'homogénéisation du territoire* » (extrait des Actes des Rencontres Nationales des SCoT).



Pour en savoir plus : <http://www.fedescot.org/>

Association Nationale des Pôles d'équilibres territoriaux et ruraux et des Pays (ANPP)



- Le syndicat adhère à l'ANPP et participe aux réunions d'informations et aux manifestations nationales.

Pour en savoir plus : <http://www.anpp.fr/>

Annexes : instances du Pôle métropolitain

► Comité Syndical

■ Le [Comité syndical](#) est composé de 137 membres titulaires et 114 suppléants. Il s'est réuni 7 fois au cours de l'année 2015.

LISTE DES DELEGUES TITULAIRES ET SUPPLEANTS DE CAEN NORMANDIE METROPOLE

Intercommunalités du territoire « Socle », comprises dans le SCoT de Caen-Métropole

↳ C.A. "Caen la mer "

Titulaires

AUBERT Catherine	HITIER Bruno	PICARD Raymond
BAIL Romain	JEANNE Joël	PIELOT Christian
BELLOMO Salvatore	JOUIN Pascal	PIQUET Bruno
BERKOVICZ Grégory	JOYAU Nicolas	POTTIER Marc
BRUNEAU Joël	LECAPLAIN Patrick	POULLIAS Lionel
BUHOT Cyril	LECERF Marc	RENOUF Thierry
DAIREAUX Jean	LECHARTIER Micheline	REYNAUD Marc
DE LA PROVOTE Sonia	LEPOITTEVIN Sylviane	SAINT Thierry
DELBRUEL Christian	MIALON-BURGAT Hélène	SCHMIT Pierre
DURAND Bruno	MICHEL Robert	SENGIER Gérard
FARCY Annick	MOREL Fabienne	SERARD Pascal
GEORGE Bertin	NEWIADOMSKI Rudy	SUZANNE Joël
GOUTTE Dominique	PATARD-LEGENDRE Michel	THOMAS Rodolphe
GUERIN Daniel	PATORNI Magali	TOSTAIN Jean-Pierre
GUILLOT Edith	PHILIPPE Jean-Marc	TRAVERT Josette
		VINCENT Martine
		VINOT-BATTISTONI Dominique
		WILLAUME Ludwig

📍 C.D.C. "CABALOR"

Titulaires

DUPONT Sylvie
FOSSE Sandrine
GARNIER Jean-Luc
PAZ Olivier
VANNIER François

Suppléants

MADELAINÉ Xavier
ADAM Laurent
MAILLARD Lionel
GREFFIN Jean-Louis

📍 C.D.C. "Cœur de Nacre"

Titulaires

DUBOIS Patrick
GUILLOUARD Jean-Luc
GUINGOUIN Jean-Luc
JOUY Franck
LEFORT Thierry
LERMINE Patrick
VASSE Christine

Suppléants

CAUMONT Marie-Françoise
GAUQUELIN Yves
LEROYER Franck

📍 C.D.C. du Cingal

Titulaires

BRETEAU Jean-Claude
GOUBERT Nicole
LANGEOIS Serge
LEBLANC Bernard
LEBOULANGER Christine

Suppléants

ALPHONSE Didier
BESNARD François
CROTEAU Régis
FURON Jean-Marc
PISLARD Guy

📍 C.D.C. "Entre Bois et Marais"

Titulaires

GARNIER Jean-Claude
LEMARCHAND Christophe
SCELLES Dominique
MEZERAY Emmanuel

Suppléants

AMILCAR Stéphane
CHEVALIER Sylvie
CLIQUET Christophe
DEMOY Isabelle
ROMAIN Joël

📍 C.D.C. "Entre Thue et Mue"

Titulaires

CAVELLEC Loïc
BONNAIRE Gérard
COLBERT Patrice
LAFONT Michel
TURBATTE Béatrice
VIRLOUVET Jacques

Suppléants

FORESTIER Laurent
GUEROULT Eric
LEBOURGEOIS André
PARENT Cécile

📍 C.D.C. "Evrecy-Orne-Odon"

Titulaires

BANNIER Michel
BERTHELOT Didier
ENAUULT Bernard
GIRARD Henri
GUILLEUX Rémy
LE BARRON Gérard

Suppléants

BIDEL Catherine
DUVAL Gilbert
GOBE Alain
LAINEL Georges
LEREVEREND Christian
POSTEL André

📍 C.D.C. "Plaine Sud de Caen"

Titulaires

LAURENT Franck
FRANCOIS Sébastien

Suppléants

BRAEM Laurent
LE ROLLAND Philippe

HAY Xavier
JOUIN Philippe
MARIE Jean-Louis

LESELLIER Patrick

↳ C.D.C. "Val es Dunes"

Titulaires

DELIVET Dominique
GARNIER Monique
ISABEL Marie-Françoise
LELAIT Marc
MARTIN Patrice
PICHON Xavier

Suppléants

ARRUEGO Coralie
COMBE Michel
DE GIBON Sophie
MARGERIE Eric
PARIS Monique
PESQUEREL Philippe

↳ C.D.C. "Vallée de l'Orne »

Titulaires

GOUEDARD Erwann
LOUWARD Henri
PAGNY Laurent
PICARD Hubert
PIERSIELA Martine

Suppléants

GIGAN Ghislaine
GLINEL Jean-Pierre
MARTIN Gérard
ROBIOLLE Arlette
SENK Maryan

Intercommunalités du territoire « Socle », hors SCoT de Caen-Métropole

↳ C.D.C. "Pays de Falaise"

Titulaires

DEWAELE-CANOUEL Clara
LETEURTRE Claude
MACE Eric
MESNIL Jean-Philippe
POURNY Pascal

Suppléants

GASNIER Jean-Marie
GOUPIL Jean-Pierre
GUIBOURT Maryvonne
HOFLACK Christine
KEPA Gérard

↳ C.D.C. "Pays de Condé et de la Druance »

Titulaires

ALLIZARD Pascal

Suppléants

FELS Etienne
LERCH Lionel

↳ C.D.C. "Suisse Normande"

Titulaires

BAR Michel
CHANDELIER Paul
TENICE Roger

Suppléants

COLLIN Jacques
LADAN Serge
VANRYCKEGHEM Jean
HOFLACK Christine
KEPA Gérard

Intercommunalités du territoire « Réseau »

📍 C.D.C. "Bayeux Intercom"

Titulaires

GOMONT Patrick
LEPOULTIER Mélanie

Suppléants

HAMON Jean-Luc
DEMOULINS Benoît

📍 C.D.C. de Vire

Titulaires

ANDREU SABATER Marc
BIHEL Annie

Suppléants

DESMOTTES Nicole
MALOISEL Gilles

📍 C.D.C. "Avranches Mont St Michel"

Titulaires

DEWITTE Henri-Jacques
HUET Guénhaël
NICOLAS David

Suppléants

BRUNAUD-RHYN Catherine
DENOT André
GOUPIER Erick

📍 C.D.C. "Bocage Coutançais"

Titulaires

COULON Gérard
COUSIN Jean-Manuel

Suppléants

BIDOT Jacky
LEDUC Josette

📍 C.D.C. "Granville Terre et Mer"

Titulaires

SEVIN Jean-Marie
BAUDRY Dominique
LAUNAY Jean-Paul

Suppléants

BLANCHET Pierre-Jean
ROUSSEAU Claire
GRANDET Florence

📍 C.A. "Saint-Lô Agglo"

Titulaires

BRIERE François
GOSSELIN Philippe
QUINQUENEL Gilles
PIEN Laurent
VIRLOUVET Jérôme

Suppléants

LEGENDRE Hervé
LEMAZURIER Fabrice
LEVAVASSEUR Franck
PAING Géraldine
SAUCET Catherine

📍 C.D.C. "Villedieu Intercom"

Titulaires

VARIN Charly
MACE Daniel

Suppléants

VAVASSEUR Jean-Pierre
ZALINSKI Dominique

📍 C.D.C. "Baie du Cotentin"

Titulaires

LHONNEUR Jean-Pierre
CATHERINE Philippe

Suppléants

QUETIER Jean
MAILLARD Jacky

📍 C.A. du Pays de Flers

Titulaires

GOASDOUE Yves

Suppléants

AYAD Omar

📍 C.D.C. "Canton de Tinchebray"

Titulaires

NURY Jérôme

Suppléants

GUILMIN Maxime

DUMAINE Michel

CHATELAIS Jean

LESELLIER Patrick

GIGEON Daniel

↳ Conseil Départemental de la Manche

Titulaires

COQUELIN Jacques

LEFEVRE Marc

Suppléants

FAGNEN Sébastien

MORIN Jean

↳ Conseil Départemental du Calvados

Titulaires

COURSEAUX Hubert

JEANNENEZ Patrick

Suppléants

JACQ Sylvie

CASINI Antoine

↳ Conseil Départemental de l'Orne

Titulaires

LAMBERT Alain

VAN-HOORNE Philippe

Suppléants

DE BALORRE Christophe

SENAUX Philippe

► Bureau

■ Composé de 59 membres, le [Bureau](#) s'est réuni 11 fois. Il a reçu des délégations de compétences du Comité syndical. Il est notamment compétent pour prendre des décisions concernant l'administration générale, la gestion courante du syndicat. C'est aussi une instance de préparation des principales orientations et décisions à soumettre au Comité syndical.

LE PRESIDENT : Sonia DE LA PROVOTE

LES 17 VICE-PRESIDENTS :

- Joël BRUNEAU (Reseau)
- Yves GOASDOUE (Reseau)
- Pascal ALLIZARD (Reseau)
- Marc ANDREU SABATER (Reseau)
- Loïc CAVELLEC (au titre du SCoT)
- Paul CHANDELIER (au titre des politiques contractuelles)
- Hubert COURSEAUX (Reseau)
- Patrick GOMONT (Reseau)
- Guenhaël HUET (Reseau)
- Philippe JOUIN (au titre des CDC)
- Alain LAMBERT (Reseau)
- Marc LEFEVRE (Reseau)
- Jean-Philippe MESNIL (au titre des CDC)
- Jérôme NURY (Reseau)
- Michel PATARD-LEGENDRE (au titre de Caen la mer)
- Xavier PICHON (au titre des politiques contractuelles)
- Gilles QUINQUENEL (Reseau)

EPCI	Délégué titulaire
C.A. Caen-la-Mer	BAIL Romain
	BERKOVICZ Grégory
	BRUNEAU Joël
	DELBUEL Christian
	DE LA PROVOTE Sonia
	GOUTTE Dominique
	LECAPLAIN Patrick
	LECERF Marc
	LEPOITTEVIN Sylviane
	PATARD-LEGENDRE Michel
	PHILIPPE Jean-Marc
	POTTIER Marc
	SAINT Thierry
	SERARD Pascal
VINOT-BATTISTONI Dominique	
WILLAUME Ludwig	
C.D.C. "Cœur de Nacre"	JOUY Franck
	LEFORT Thierry
	LERMINE Patrick
C.D.C. du Pays de Falaise	DEWAELE-CANOUEL Clara
	LETEURTRE Claude
	MACE Eric
	MESNIL Jean-Philippe
	POURNY Pascal
C.D.C. "Evrecy Orne Odon"	ENALTY Bernard
	GIRARD Henri
	LE BARRON Gérard
C.D.C. "Val es Dunes"	GARNIER Monique
	ISABEL Marie-Françoise
	PICHON Xavier

C.D.C. de la Suisse Normande	CHANDELIER Paul
	BAR Michel
C.D.C. du Cingal	BRETEAU Jean-Claude
	LEBLANC Bernard
C.D.C. "Entre Thue et Mue"	CAVELLEC Loïc
	TURBATTE Béatrice
C.D.C. "Pays de Condé et de la Druance"	ALLIZARD Pascal
C.D.C. "Cabalar"	PAZ Olivier
C.D.C. "Vallée de l'Orne"	PICARD Hubert
C.D.C. "Entre Bois et Marais"	SCELLES Dominique
C.D.C. "Plaine Sud de Caen"	JOUIN Philippe
C.A. "Saint-Lô Agglo"	BRIERE François
	GOSSELIN Philippe
	QUINQUENEL Gilles
C.D.C. "Avranches Mont St Michel"	HUET Guénaël
	DEWITTE Henri-Jacques
C.D.C. "Bocage Coutançais"	COULON Gérard
C.D.C. de Vire	ANDREU-SABATER Marc
C.D.C. "Canton de Tinchebray"	Jérôme NURY
C.D.C. "Bayeux Intercom"	GOMONT Patrick
C.A. du Pays de Flers	GOASDOUE Yves
	DUMAINE Michel
C.D.C. Granville Terre & Mer	SEVIN Jean-Marie
	BAUDRY Dominique
C.D.C. Villedieu Intercom	VARIN Charly
C.D.C. Baie du Cotentin	LHONNEUR Jean-Pierre
Conseil Départemental de la Manche	LEFEVRE Marc
Conseil Départemental du Calvados	COURSEAUX Hubert
Conseil Départemental de l'Orne	LAMBERT Alain

► Commissions

- Les commissions couvrent les compétences exercées par le Syndicat. Elles réunissent régulièrement les élus pour préparer les décisions en bureau et en comité syndical..

Commission « Administration générale »

Présidée par Gérard LE BARRON

Vice-présidence Thierry SAINT

↳ 8 réunions

Commission « Urbanisme Réglementaire »

Présidée par Olivier PAZ

Vice-Présidence Pascal SERARD

↳ 8 réunions

Commission « Conduite du SCoT »

Présidée par Loïc CAVELLEC

Vice-Présidence

Marc POTTIER

↳ 3 réunions

Commission mixte « Urbanisme Commercial » et « SCoT »

Présidée par Grégory BERKOVICZ et Loïc CAVELLEC

Vice-Présidence Thierry LEFORT et Marc POTTIER

↳ 4 réunions

Commission « Politiques contractuelles »

Présidée par Paul CHANDELIER

et Xavier PICHON

Vice-Présidence : Romain BAIL

↳ 4 réunions

Commission "Coopérations interterritoriales"

Co-Présidée par Dominique VINOT-BATTISTONI, Jean-Marie SEVIN et Jérôme NURY

↳ 6 réunions

Membres des commissions au 31/12/2015 :

Composition de la Commission "Administration Générale" Président : Gérard LE BARRON Vice-Président : Thierry SAINT		
Collectivité	Délégué titulaire	Délégué Suppléant
C.A Caen la mer	DAIREAUX Jean	
	DURAND Bruno	
	FARCY Annick	
	SAINT Thierry	
C.D.C. "CABALOR"	DUPONT Sylvie	MADELAINE Xavier
C.D.C. du Cingal	PISLARD Guy	FURON Jean-Marc
C.D.C. "Cœur de Nacre"	VASSE Christine	LEROYER Franck
C.D.C. "Entre Bois et Marais"		SCELLES Dominique
C.D.C. "Entre Thue et Mue"	TURBATTE Béatrice	CAVELLEC Loïc
C.D.C. "Evrecy-Orne-Odon"	LE BARRON Gérard	BERTHELOT Didier
C.D.C. "Pays de Condé et de la Druance"	LERCH Lionel	LENEVEU-LE RUDULIER Agnès
C.D.C. "Pays de Falaise"	DEWAELE-CANOUEL Clara	KEPA Gérard
C.D.C. "Plaine Sud de Caen"	MARIE Jean-Louis	BELLE Emmanuel
C.D.C. "Suisse Normande"	COLLIN Jacques	TENCE Roger
C.D.C. "Val es Dunes"	ISABEL Marie-Françoise	ARRUEGO Coralie
C.D.C. "Vallée de l'Orne"	GOUEDARD Erwan	SENK Maryan

Composition de la Commission "Conduite du SCOT"**Président : Loïc CAVELLEC****Vice-Président : Marc POTTIER**

Collectivité	Délégué titulaire	Délégué suppléant
C.A Caen la mer	GEORGE Bertin	
	BELLOMO Salvatore	
	DELBRUEL Christian	
	GOUTTE Dominique	
	GUILLOT Edith	
	HITIER Bruno	
	JOUIN Pascal	
	MOREL Fabienne	
	PATORNI Magali	
	PHILIPPE Jean-Marc	
	POTTIER Marc	
	RENOUF Thierry	
	SUZANNE Joël	
TOSTAIN Jean-Pierre VINOT-BATTISTONI Dominique		
C.D.C. "CABALOR"	GARNIER Jean-Luc	FOSSE Sandrine
C.D.C. du Cingal	BRETEAU Jean-Claude	LEBLANC Bernard
C.D.C."Cœur de Nacre"	GUINGOUAIN Jean-Luc	LERMINE Patrick
C.D.C. "Entre Bois et Marais"	GARNIER Jean-Claude	CHEVALIER Sylvie
C.D.C. "Entre Thue et Mue"	CAVELLEC Loïc	LAFONT Michel
C.D.C. "Evrecy-Orne-Odon"	GIRARD Henri	DUVAL Gilbert
C.D.C. "Pays de Condé et de la Druance	FELS Etienne	
C.D.C. "Pays de Falaise"	GOUPIL Jean-Pierre	HOFACK Christine
C.D.C."Plaine Sud de Caen"	JOUIN Philippe	LE ROLLAND Philippe
C.D.C. "Suisse Normande"	BAR Michel	CHANDELIER Paul
C.D.C. "Val es Dunes"	LELAIT Marc	DE GIBON Sophie
C.D.C. "Vallée de l'Orne"	PAGNY Laurent	GLINEL Jean-Pierre

Composition de la Commission "Politiques Contractuelles"

Co-Présidents : Paul CHANDELIER / Xavier PICHON

Vice-Président : Romain BAIL

Collectivité	Délégué titulaire	Délégué suppléant
C.A Caen la mer	AUBERT Catherine	
	BAIL Romain	
	BUHOT Cyril	
	JEANNE Joël	
	LECERF Marc	
	TRAVERT Josette	
	JOYAU Nicolas	
	MICHEL Robert	
	PIQUET Bruno	
	VINOT-BATTISTONI Dominique	
C.D.C. "CABALOR"	ADAM Laurent	BOCQUET Hervé
C.D.C. du Cingal	GOUBERT Nicole	BESNARD François
C.D.C. "Cœur de Nacre"	JOUY Franck	ROUSSEAU Isabelle
C.D.C. "Entre Bois et Marais"		CLIQUET Christophe
C.D.C. "Entre Thue et Mue"	VIRLOUVET Jacques	CAVELLEC Loïc
C.D.C. "Evrecy-Orne-Odon"	ENAUULT Bernard	BOUCHARD Philippe
C.D.C. "Pays de Condé et de la Druance"	FELS Etienne	LENEVEU-LERUDULIER Agnès
C.D.C. "Pays de Falaise"	MESNIL Jean-Philippe	GUIBOUT Maryvonne
		HOF Lack Christine
C.D.C. "Plaine Sud de Caen"	HAY Xavier	LAURENT Franck
C.D.C. "Suisse Normande"	VANRYCKEGHEM Jean	LADAN Serge
	CHANDELIER Paul	
C.D.C. "Val es Dunes"	PICHON Xavier	COMBE Michel
C.D.C. "Vallée de l'Orne"	PAGNY Laurent	PIERSIELA Martine
	PICARD Hubert	

Composition de la Commission "Urbanisme Commercial"

Président : Grégory BERKOVICZ

Vice-Président : Thierry LEFORT

Collectivité	Délégué titulaire	Délégué suppléant
C.A Caen la mer	BRUNEAU Joël	
	LECERF Marc	
	JEANNENEZ Patrick	
	SAINT Thierry	
	LECAPLAIN Patrick	
	LECHARTIER Micheline	
	BERKOVICZ Grégory	
	SERARD Pascal	
	BELLOMO Salvatore	
	POULLIAS Lionel	
	PIELOT Christian	
MIALON-BURGAT Hélène		
C.D.C. "CABALOR"	VANNIER François	GREFFIN Jean-Louis
C.D.C. du Cingal	LANGEOIS Serge	ALPHONSE Didier
C.D.C. "Cœur de Nacre"	LEFORT Thierry	CAUMONT Marie-Françoise
C.D.C. "Entre Bois et Marais"	BIGOT Isabelle	GLACON Bruno
C.D.C. "Entre Thue et Mue"	CAVELLEC Loïc	LEBOURGEOIS André
C.D.C. "Evrecy-Orne-Odon"	GUILLEUX Rémy	LAIGNEL Georges
C.D.C. "Pays de Condé et de la Druance"	LERCH Lionel	MORICE Micheline
C.D.C. "Pays de Falaise"	POURNY Pascal	MACE Eric
C.D.C. "Plaine Sud de Caen"	FRANCOIS Sébastien	BRAEM Laurent
C.D.C. "Suisse Normande"	LADAN Serge	COLLIN Jacques
C.D.C. "Val es Dunes"	PESQUEREL Philippe	MARTIN Patrice
C.D.C. "Vallée de l'Orne"	PICARD Hubert	PAGNY Laurent
C.D.C. "Avranches Mont-St-Michel"	NICOLAS David	

Composition de la Commission**"Urbanisme Réglementaire"**

Président : Olivier PAZ

Vice-Président : Pascal SERARD

	Délégué titulaire	Délégué suppléant
C.A. Caen la Mer	GEORGE Bertin	
	DELBRUEL Christian	
	SCHMIT Pierre	
	SUZANNE Joël	
	SENGIER Gérard	
	WILLAUME Ludwig	
	SERARD Pascal	
	PATORNI Magali	
	PHILIPPE Jean-Marc	
C.D.C. "CABALOR"	PAZ Olivier	MAILLARD Lionel
C.D.C. du Cingal	LEBOULANGER Christine	CROTEAU Régis
C.D.C. "Cœur de Nacre"	DUBOIS Patrick	GUILLOUARD Jean-Luc
C.D.C. "Entre Bois et Marais"	LEMARCHAND Christophe	MEZERAY Emmanuel
C.D.C. "Entre Thue et Mue"	LEBOURGEOIS André	COLBERT Patrice
C.D.C. "Evrecy-Orne-Odon"	BANNIER Michel	POSTEL André
C.D.C. "Pays de Condé et de la Druançe"	FELS Etienne	LENEVEU-LERUDULIER Agnès
C.D.C. "Pays de Falaise"	GASNIER Jean-Marie	POURNY Pascal
C.D.C. "Plaine Sud de Caen"	BOULAY Florence	LESELLIER Patrick
C.D.C. "Suisse Normande"	CHANDELIER Paul	BAR Michel
C.D.C. "Val es Dunes"	GARNIER Monique	PARIS Monique
C.D.C. "Vallée de l'Orne"	LOUVARD Henri	PAGNY Laurent

Composition de la Commission "Coopérations interterritoriales"

Co-Présidents : Dominique VINOT-BATTISTONI /Jean-Marie SEVIN/ Jérôme NURY

Collectivité	Délégué titulaire	Délégué suppléant
C.A Caen la mer	BRUNEAU Joël	
	VINOT-BATTISTONI Dominique	
	GOUTTE Dominique	
	BELLOMO Salvatore	
	PATARD-LEGENDRE Michel	
	LECAPLAIN Patrick	
	POTTIER Marc	
	SCHMIT Pierre	
	RENOUF Thierry	
	NIEWIADOMSKI Rudy	
	TRAVERT Josette	
C.D.C. "CABALOR"	PAZ Olivier	VANNIER François
C.D.C. du Cingal	PISLARD Guy	BRETEAU Jean-Claude
C.D.C."Cœur de Nacre"	JOUY Franck	LERMINE Patrick
C.D.C. "Entre Bois et Marais"	MEZERAY Emmanuel	AMILCAR Stéphane
C.D.C. "Entre Thue et Mue"	BONNAIRE Gérard	TURBATTE Béatrice
C.D.C. "Evrecy-Orne-Odon"	BOUCHARD Philippe	BANNIER Michel
C.D.C. "Pays de Condé et de la Druance"	ALLIZARD Pascal	LENEVEU-LERUDULIER Agnès
C.D.C. "Pays de Falaise"	LETEURTRE Claude	GUIBOUT Maryvonne
C.D.C."Plaine Sud de Caen"	JOUIN Philippe	LAURENT Franck
C.D.C. "Suisse Normande"	TENCE Roger	VANRYCKEGHEM Jean
C.D.C. "Val es Dunes"	LELAIT Marc	DE GIBON Sophie
C.D.C. "Vallée de l'Orne"	PICARD Hubert	PIERSIELA Martine
CDC de VIRE	MALOISEL Gilles	
CDC de Coutances	COULON Gérard	COUSIN Jean-Manuel
CA de Saint-Lô agglo		
CDC du canton de Tinchebray	NURY Jérôme	

CDC d'Avranches-Mont-ST-Michel	HUET Guénhaël	
Conseil départemental du Calvados		
CDC Granville Terre et Mer	Jean-Marie SEVIN	
CA Pays de Flers		
Conseil départemental de la Manche		
Conseil départemental de l'Orne		
CDC de la Baie du Cotentin		
CDC Bayeux Intercom		
CDC Villedieu Intercom		



Coordonnées

**Pôle Métropolitain
Caen Normandie Métropole**
19 avenue Pierre Mendès-France
CS 15094 - 14050 CAEN Cedex 4
Tél. : 02.31.86.39.00
www.caen-normandie-metropole.fr
contact@caen-metropole.fr